

N° 89

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1977.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1978, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VI

ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS

Par M. Jean SAUVAGE,

Sénateur.

1. Cette commission est composée de : MM. Léon Eeckhoutte, président ; Henri Caillaudet, Michel Miroudot, Jean Sauvage, Charles Pasqua, vice-présidents ; Pierre Bouneau, Jacques Habert, Paul Séramy, Maurice Vérillon, secrétaires ; Jean de Bagneux, René Billères, Jean-Pierre Blanc, Jacques Bordeneuve, Philippe de Bourgoing, Jacques Boyer-Andrivet, Michel Caldaguès, Gabriel Calmels, Jacques Carat, Adolphe Chauvin, Charles Durand, Charles Ferrant, Maurice Fontaine, Louis de la Forest, Claude Fuzier, Mme Brigitte Gros, MM. Bernard Hugo, Robert Lacoste, Christian de la Malène, Mme Hélène Luc, MM. Kiéber Malécot, James Marson, Hubert Martin, Roger Moreau, Dominique Pado, Sosefo Makape Papilio, Guy Pascaud, Pierre Petit, Maurice Pic, Roland Ruet, Guy Schmaus, Franck Serusclat, Georges Spénale, Pierre-Christian Taittinger, René Tinant, Edmond Valcin, Pierre Vallon, Frédéric Wirth.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 3120 et annexes, 3131 (tomes I à III et annexe 41), 3148 (tome XVIII) et in-8° 770.

Sénat : 87 et 88 (tomes I, II et III, annexe 35) (1977-1978).

Loi de finances. — Enseignement supérieur - Universités - Recherche - Centre national de la recherche scientifique (C. N. R. S.) - Etudiants - Enseignants.

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	3
PREMIERE PARTIE	
Présentation générale du projet de budget pour 1978	5
L'action en faveur des personnels	10
L'ouverture de l'Université sur le monde économique	14
Les bibliothèques universitaires	19
L'accueil des étudiants étrangers	23
Conclusion	29
DEUXIEME PARTIE	
Audition de Mme le Secrétaire d'Etat aux Universités	30
Examen par la commission	36
Annexes	39

INTRODUCTION

Le projet de budget du Secrétariat d'Etat aux Universités pour 1978 s'élève à 11 420 577 872 F contre 10 489 232 995 F pour 1977.

Le taux d'accroissement global se situe, d'une année sur l'autre, à 9.2 % alors que la progression des dépenses définitives de l'Etat sera de 18.9 %, soit un peu plus du double.

La part du budget du Secrétariat d'Etat aux Universités dans celui de l'Etat représente 3.01 %.

Les crédits pour les dépenses ordinaires s'élèvent à 9 milliards 953 471 872 F au lieu de 8 920 119 995 F en 1977, soit une progression de 11.58 %.

Le nombre des emplois s'élève à 70 871 pour les emplois budgétaires imputés sur les chapitres du personnel et à 25 684 pour ceux dont les crédits sont inscrits au chapitre de subvention, soit un total de 96 555 emplois auxquels s'ajouteront 16 453 emplois ouverts au titre du budget du Ministère de l'Education.

Les crédits de personnel atteignent, en additionnant les chapitres de personnel et de subvention, 7 715 851 504 F, soit 77.5 % des dépenses ordinaires contre 76 % en 1977. Ils représentent 67,6 % de l'ensemble du budget y compris les dépenses en capital.

Les mesures nouvelles de fonctionnement s'élèvent à 584 millions 669 954 F.

Les mesures acquises s'élèvent à 448 681 923 F et les mesures nouvelles de fonctionnement à 584 669 954 F auxquels s'ajoutent 14 429 103 F décrits sur le budget de l'Education.

Si l'on exclut les transferts, positifs ou négatifs, et les mesures d'annulation qui s'analysent comme des transferts, le crédit correspondant à l'effort net supplémentaire pour le Secrétariat d'Etat aux Universités est de : 603 708 732 F (plus 15 167 185 F sur le budget de l'Education).

Les créations d'emplois s'élèvent à 2 267 dont 1 693 emplois budgétaires (1 562 après transferts), 32 au budget de l'Education, et 574 emplois non budgétaires (449 après transferts).

Pour les crédits d'investissement, il est prévu 1 414 316 000 F en autorisations de programmes et 1 467 106 000 F en crédits de paiement. Parmi ces crédits, 681 036 000 F correspondent au soutien des programmes de recherche des établissements d'enseignement supérieur et du CNRS ; pour les équipements traditionnels, les autorisations de programme sont de 733 280 000 F dont 433 600 000 F pour la recherche, et les crédits de paiement de 786 070 000 F dont 343 200 000 F pour la recherche.

PREMIERE PARTIE

PRESENTATION GENERALE DU PROJET DE BUDGET POUR 1978

I. — Les mesures nouvelles de fonctionnement (hors recherche).

1. — LES PERSONNELS

Le projet de loi de finances pour 1978 met l'accent sur un aménagement des moyens qui se traduit notamment par un certain nombre de mesures en faveur des personnels.

La stabilisation des personnels « hors statut » :

Le programme de stabilisation des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service rémunérés sur le budget des établissements qui a été entrepris en 1977, se poursuit en 1978 par la création de 1 308 emplois (dont 26 pour les bibliothèques et 30 pour les CNAM).

Les transformations d'emploi seront poursuivies pour pratiquer une politique de la qualité et procéder à un rééquilibrage de la pyramide des emplois des personnels enseignants. Il est prévu notamment :

— 250 transformations d'emplois de maître assistant en emplois de maître de conférence ;

— 450 transformations d'emplois d'assistant en emplois de maître assistant.

Sont également transformés les emplois propres à l'Ecole des Chartes en emplois de maître de conférence, 35 emplois de lecteur en emplois d'assistant associé et 27 emplois de professeur certifié en emplois de professeur agrégé.

Enfin, en ce qui concerne les personnels non enseignants, 300 emplois sont transformés (dont 38 pour les personnels de bibliothèque).

La revalorisation du taux de rémunération des enseignements complémentaires de 20 % sera effectuée par un réaménagement des dotations à partir de critères quantitatifs et objectifs :

Enfin, il faut mentionner la création de 160 emplois, dont 91 de personnels enseignants.

Au total, les mesures nouvelles de personnel, non compris la recherche ni l'action sociale, s'élèvent après transferts à 231 599 892 F (auxquels s'ajoutent 14 429 103 F sur le budget de l'Education). Si l'on ne tient pas compte des transferts, elles s'élèvent à 249 millions de francs plus de 15 millions de francs sur le budget de l'Education.

2. — FONCTIONNEMENT MATÉRIEL

Les mesures nouvelles de fonctionnement matériel, hors recherche et action sociale et avant transfert de crédits correspondant à la création des emplois pour la stabilisation de personnels hors statut, s'élèvent à 50 804 521 F.

3. — L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS

Les crédits de bourses augmentent de 21 457 800 F en mesures acquises et de 11 513 439 F en mesures nouvelles. Ces crédits permettront d'augmenter le taux moyen budgétaire des bourses de 315 F au 1^{er} janvier 1978 (mesure prenant effet à la rentrée 1977) et de 334 F au 1^{er} octobre 1978, de relever les plafonds des ressources familiales pris en considération pour l'attribution des bourses et d'aménager ces plafonds afin d'éviter une brusque rupture dans le seuil d'attribution.

Par ailleurs, les crédits représentant la participation de l'Etat au fonctionnement des restaurants et résidences universitaires, augmentent respectivement de 30 871 440 F et 14 660 097 F.

Enfin, 2 000 000 F sont prévus pour le financement des frais de transport des étudiants handicapés, en application de la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées.

Au total, si l'on ajoute à ces actions les mesures concernant le fonctionnement du CNOUS, des CROUS et de la Cité universitaire internationale de Paris, les mesures nouvelles pour l'action sociale atteignent 73 039 113 F. Avec les mesures acquises (bourses et Sécurité sociale des étudiants), les crédits supplémentaires dépassent 110 millions de francs. Le total des crédits consacrés à l'action sociale en faveur des étudiants sera proche de 1 milliard 300 millions de francs.

II. — Les dépenses en capital (hors recherche).

Les crédits d'équipement hors recherche s'élèvent à 299 680 000 F en autorisations de programme et à 442 870 000 F en crédits de paiement.

Ces derniers dépassent sensiblement les autorisations de programme pour tenir compte des échéances de paiement des opérations antérieurement engagées.

La diminution des autorisations de programme, qui étaient de 350,7 millions de francs en 1977, s'explique par les nécessités de la politique d'austérité budgétaire actuelle.

Dans cette enveloppe, la priorité sera donnée à l'entretien du patrimoine immobilier et à la sécurité, plutôt que la construction de nouvelles unités.

De même, l'effort entrepris depuis 1976 pour le renouvellement du matériel sera poursuivi, notamment pour les équipements en informatique.

III. — La recherche.

L'effort qui avait été déployé en 1977 sera poursuivi en 1978 à deux niveaux :

1. — LES ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS

L'opération de stabilisation des personnels hors statut précédemment annoncée s'est poursuivie pour les personnels chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs rémunérés sur des crédits de l'enveloppe recherche.

Sont ainsi créés dans le budget de 1978, 299 emplois de personnels administratifs et techniques pour les établissements d'enseignement supérieur. En outre, sur les emplois de chercheurs ouverts au CNRS pour ce même objet, 16 sont réservés pour la stabilisation de personnels chercheurs travaillant dans les laboratoires universitaires.

Les crédits d'investissement passent de 355 millions de francs à 380 millions de francs en autorisations de programme dont 48,4 millions de francs pour le programme d'action prioritaire du VII^e Plan n° 25 « Renforcer le potentiel scientifique du pays » et les crédits de paiement s'élèvent à 367,5 millions de francs.

278 millions de francs sont destinés au soutien des programmes, contre 250 en 1977, augmentation qui marque l'effort particulier en faveur du fonctionnement des laboratoires de recherche des établissements d'enseignement supérieur.

Enfin, les autorisations de programme pour les équipements classiques (travaux, acquisition de matériel) diminuent légèrement avec 102 millions de francs en 1978 contre 105 en 1977.

2. — LE CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Pièce essentielle de la politique de la recherche.

La subvention de fonctionnement de ses instituts, destinée essentiellement aux dépenses de personnel, passe de 1 840 918 817 F à 2 100 374 817 F, soit une augmentation de 259 456 000 F.

Les emplois ouverts, au nombre de 565, comportent, d'une part, 334 créations « nettes » : 230 emplois de chercheurs, à un niveau élevé, représentant un taux d'accroissement de 3 % et 104 emplois de personnels ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA) ; d'autre part, 231 créations d'emplois pour la stabilisation de personnels hors statut, dont 71 emplois de chercheurs et 160 ITA.

Le CNRS et ses instituts nationaux reçoivent, en 1978, 734 638 000 F en autorisations de programme contre 713 674 000 F en 1977. Sur ce montant, 222 480 000 F seront destinés au programme d'action prioritaire du VII^e Plan pour le renforcement du potentiel scientifique du pays.

La dotation pour le soutien des programmes progresse de 379 770 000 F à 403 036 000 F en autorisations de programme et en crédits de paiement.

Les autorisations de programme pour les autres opérations en capital sont de 331 600 000 F ; elles sont ainsi maintenues à leur niveau (333 904 000 F en 1977. avant l'économie TVA).

L'ACTION EN FAVEUR DES PERSONNELS

Dispositif central du projet de budget pour 1978, l'action en faveur des personnels, commande l'examen de deux mesures importantes :

- la transformation des emplois :
- la stabilisation des personnes hors statut.

Les recrutements massifs d'enseignants qui avaient été entrepris au cours des années 1960-1970 ont créé une telle structure de la pyramide des âges que l'on pouvait craindre pour les vingt-cinq prochaines années un blocage des carrières, faute de réaménagement. Pour remédier à cette situation, une *politique de transformation* des emplois est désormais mise en œuvre par le Secrétaire d'Etat.

Le projet de budget pour 1978 comporte sur ce point un nombre appréciable de mesures, notamment pour le personnel enseignant :

- 250 transformations d'emplois de maître-assistant en emplois de maître de conférences ;
- 450 transformations d'emplois d'assistant en emplois de maître-assistant.

Sont également transformés 9 emplois propres à l'Ecole des Chartes en emplois de maître de conférence, 35 emplois de lecteur en emplois d'assistant associé et 27 emplois de professeur certifié en emplois de professeur agrégé.

Ces chiffres, toutefois, sont à rapprocher avec ceux des effectifs de ces différentes catégories, qui sont respectivement de 10 200 pour les maîtres-assistants et 16 400 pour les assistants.

Les procédures traditionnelles d'inscription sur la liste d'aptitude, et de consultation seront observées pour appliquer ces

mesures. Notons que pour les maîtres de conférence, le nombre d'inscrits s'élève à 600. Autrement dit, près d'un maître-assistant sur deux pourra être promu au grade supérieur.

Votre rapporteur estime que cette politique doit être poursuivie. En effet, pour maintenir le recrutement de haut niveau que l'Université française doit exiger, il faut, très normalement, qu'un déroulement harmonieux des carrières soit organisé indépendamment des déséquilibres structurels.

Le second volet de la politique en faveur des personnels concerne *la stabilisation des personnels hors statut*.

Les personnels ATOS susceptibles de bénéficier de mesures de « stabilisation » dans les conditions actuellement retenues, c'est-à-dire, ayant moins de soixante ans, de nationalité française, employés à temps complet, et rémunérés sur le budget général ou sur contrats de recherche financés à partir de l'enveloppe depuis une date antérieure au 1^{er} avril 1976 sont de l'ordre de 3 000, dont 450 rémunérés sur l'enveloppe-recherche.

A ces personnels s'ajoutent une soixantaine de vacataires à temps complet de l'École des hautes études en sciences sociales non inclus dans l'enquête générale en raison de la particularité de leur financement assuré par des vacations sur le budget de l'Etat et non pas sur le budget de l'établissement.

Les personnels ATOS ne relevant pas de l'enveloppe-recherche sont en quasi-totalité dans les universités et instituts nationaux polytechniques (y compris bibliothèques et médecine préventive universitaire) ; seulement 86 d'entre eux sont en fonction dans les établissements non soumis à la loi d'orientation.

Ils se répartissent entre administratifs, techniciens et personnels ouvriers et de service, à raison respectivement de 53 %, 23 % et 24 %.

Les personnels ATOS relevant de l'enveloppe-recherche sont des administratifs pour 40,5 %, des techniciens pour 55 % et des personnels ouvriers pour 4,5 % ; 90 % d'entre eux sont dans les établissements soumis à la loi d'orientation.

La prise en charge des personnels ATOS sur le budget de l'Etat représente, en coût budgétaire 1977 (ainsi que cela est demandé), une somme de l'ordre de 110 millions de francs.

Le nombre des créations d'emplois inscrit au projet de budget en vue de cette prise en charge s'élève à 1 607, dont 299 au titre de l'enveloppe-recherche.

Parmi les 1 308 emplois hors enveloppe-recherche, 1 229 sont destinés aux universités et instituts nationaux polytechniques. 26 aux bibliothèques universitaires. 23 à l'École des hautes études en sciences sociales et 30 au CNAM.

En outre, au titre de la recherche, un certain nombre d'intégrations d'ATOS rémunérés par des universités mais travaillant dans des laboratoires du CNRS ou de l'INSERM sont prévues sur des emplois créés dans ces organismes.

En application des dispositions de la loi du 4 juillet 1975 qui ont modifié l'article 29 de la loi d'orientation pour conférer un caractère « exceptionnel » au recrutement de personnels rémunérés sur les crédits de fonctionnement accordés aux établissements: le décret n° 77-369 du 28 mars 1977 a précisé les conditions de ce recrutement pour les ATOS.

Celui-ci ne pourra se faire que dans la limite des crédits annuels qui seront alloués à cet effet aux établissements et d'un nombre maximum d'agents. Par ailleurs, les personnels à temps complet ne pourront être employés que pour une durée limitée (trois mois avec un renouvellement de six mois maximum sur autorisation du recteur chancelier) et en vue de participer à des travaux déterminés. Ne pourront être recrutés pour une durée indéterminée que les personnels à temps partiel, et ceci, dans un plafond horaire annuel maximum de 600 heures.

Les établissements rendront compte annuellement des effectifs d'agents en fonction dans le cadre de ces dispositions.

S'agissant du CNRS, un recensement a été mené qui a permis de dénombrer à environ 1 600 à 1 700 les personnels hors statut rémunérés sur les crédits de l'enveloppe-recherche et travaillant dans les formations propres ou les laboratoires universitaires associés au CNRS.

En fonction des résultats de cette enquête, le projet de budget 1978 prévoit 410 créations de postes pour l'intégration d'ITA, ainsi que 82 possibilités d'intégration de chercheurs dont 20 postes pour l'accueil de chercheurs travaillant dans les laboratoires universitaires non associés au CNRS.

Il convient de souligner qu'au cours des années 1969 à 1976, le CNRS a déjà procédé à environ 1 200 intégrations.

Votre commission suit avec intérêt cette politique, qui se traduit par l'octroi d'avantages sociaux substantiels et une revalorisation certaine du statut de ces catégories.

.....

L'OUVERTURE DE L'UNIVERSITE SUR LE MONDE ECONOMIQUE

Donnée essentielle de l'insertion des étudiants dans la vie active, l'ouverture de l'université sur le monde économique a franchi, au cours de cette année, une étape décisive avec la mise en œuvre de la réforme du deuxième cycle universitaire.

Cette réforme a été organisée par un arrêté ministériel du 16 janvier 1976. Au cours de l'année universitaire 1976-1977, une trentaine de formations nouvelles avaient été mises en place pour un an. Mais la mise en œuvre de la réforme ne va intervenir vraiment qu'à partir de l'année universitaire 1977-1978.

A l'invitation de l'Administration, les universités ont déposé quelque 710 demandes d'habilitation (on notera que, dans la comptabilisation des dossiers, une licence et une maîtrise de même dénomination ont été enregistrées comme constituant une demande unique). Parmi ces demandes, 430 environ correspondaient à des renouvellements de formations existantes et 280 à des créations.

Les groupes d'études techniques prévus par l'arrêté du 16 janvier ont été constitués au nombre de six réunissant chacun 9 membres.

Sur leur rapport et après avis du CNESER, le Secrétariat d'Etat a répondu favorablement à environ 365 demandes :

- 245 renouvellements ;
- 120 créations.

On trouvera en annexe le détail de ces filières pour chaque université. Notons que, sur les 120 créations, deux tiers environ portent sur des filières ouvrant sur le secteur secondaire et un tiers sur le secteur tertiaire.

Parallèlement à l'examen des dossiers individuels, les groupes d'étude ont élaboré un certain nombre de critères pour chaque

type de formation. Ces critères, qui définissent un contenu national minimum, pour chaque dénomination, ont été présentés sous forme de 46 arrêtés ministériels (7 juillet 1977).

Pour certaines formations, les groupes d'étude ne se sont pas sentis en mesure d'élaborer de tels critères dès 1977, soit parce que les demandes présentées par les universités étaient trop peu nombreuses, soit parce que le temps manquait pour organiser la consultation indispensable des spécialistes intéressés. C'est principalement le cas des sciences économiques, de la sociologie, de la psychologie, des sciences de l'éducation, de la biologie et des sciences naturelles.

Il n'y a donc eu, dans ces disciplines, aucune habilitation nouvelle ou renouvellement d'habilitation. Mais il faut souligner que les établissements qui dispensaient de telles formations continuent naturellement à pouvoir le faire sur la base des habilitations existantes. Les critères correspondant à ces formations vont être élaborés.

Pour l'année universitaire 1978-1979, le SEU escompte recevoir plus de 1 500 dossiers d'habilitations. *Votre rapporteur, sensible à la mise en œuvre de cette réforme, souhaiterait qu'une concertation plus accentuée et une certaine coordination président à l'organisation future de ces habilitations.*

Le projet d'élaboration d'une **carte universitaire**, qui aurait recensé pour chaque région les infrastructures universitaires, les potentiels démographiques et les ressources économiques, aurait offert un moyen utile pour mettre en œuvre cette réforme du deuxième cycle. Sans doute convient-il de mettre en place, au préalable, les CRESER.

Votre rapporteur souhaite néanmoins que le projet de carte ne soit pas suspendu, ni même rapporté. Au contraire, il souhaite que, dès cette année, les procédures soient engagées pour faire avancer cette réforme qui s'avère indispensable pour la mise en œuvre d'une politique cohérente de la formation et de l'adaptation aux débouchés.

Autre volet de la politique d'ouverture de l'enseignement supérieur sur le monde économique, l'organisation de stages dans les entreprises.

Dans les écoles d'ingénieurs et dans les IUT, **les stages font partie** intégrante de la scolarité et interviennent comme une autre

matière pour le calcul des moyennes permettant l'obtention du diplôme. De plus, pour certains cours spécifiques, il est fait appel, dans ces établissements, à des personnes extérieures au corps enseignant.

Dans le cadre de l'Université, les stages d'étudiants dans une entreprise sont plus récents ; ils ont été expressément mentionnés lors de la création des maîtrises, particulièrement comme les maîtrises de sciences et techniques et maîtrises de sciences de gestion, et dans l'arrêté du 16 janvier 1976 portant réforme du deuxième cycle des études universitaires. L'article 4 de l'arrêté du 13 janvier 1971 portant création de la maîtrise de sciences et techniques prévoit que la formation comprend des enseignements et des stages. L'article 6 de l'arrêté du 16 mars 1971 portant création d'une maîtrise de sciences de gestion prévoit que sur l'ensemble de deux années l'enseignement doit comporter des stages d'une durée minimum de deux mois.

De la même manière, certains diplômes d'études supérieures spécialisées comportent dans le régime d'obtention l'obligation d'effectuer un certain nombre de stages.

Depuis l'année universitaire 1974-1975, un certain nombre d'universités mènent des expériences d'enseignement alterné. Sept établissements d'enseignement supérieur préparent à des diplômes dans des spécialités diverses selon ce nouveau mode de formation (voir tableau suivant). Cette expérience a porté sur un total de trois cents étudiants.

Enseignement en alternance
Année 1976-1977.

UNIVERSITES	DIPLOME préparé.	SPECIALITE	NOMBRE D'ETUDIANTS
Lille I.....	Deug A	Sciences et structures de la matière.	33
Lille II-III	Deug B	Administration économique.	20
Metz	Maitrise des sciences.	Choix et utilisation des matériaux de la structure.	Première année..... 14
	Deug A	Sciences des structures et de la matière.	Première année..... 31 Deuxième année..... 18
Montpellier III ..	D. E. S. S.	Expert en conditions de travail.	14
Paris VII	D. E. U. G. B ...	Sciences de la nature et de la vie. Administration économique et sociale.	6
Nantes	D. U. T.	Gestion des entreprises.	12
		Total	148

L'enseignement alterné a permis de transformer la mentalité des étudiants en développant leur motivation pour leurs études et de contribuer à leur formation sociale. Cela a permis aussi de valoriser les diplômes universitaires auprès des entreprises et d'une manière générale d'établir une meilleure communication entre dirigeants d'entreprises et enseignants.

L'organisation de l'année universitaire repose sur l'alternance de périodes d'enseignement à l'université et d'un stage en entreprise. Pendant ce stage les étudiants touchent une rémunération.

Toutefois, l'extension de l'enseignement alterné à un plus grand nombre d'étudiants reste liée à certains problèmes réglementaires,

relevant notamment du Ministère du Travail, comme la résiliation par l'employeur des contrats à durée limitée ou l'aide de l'Etat aux entreprises qui acceptent de participer à cette expérience.

Enfin, le développement des stages d'enseignants dans les entreprises, complémentaires de ceux organisés en faveur des étudiants, devrait pouvoir être organisé plus aisément au cours des prochaines années.

Les dispositions visant à instaurer une position de délégation auprès d'une entreprise publique ou privée sont en cours d'élaboration dans le cadre des projets de textes statutaires concernant les personnels enseignants de l'enseignement supérieur.

Votre commission souhaite vivement que cette politique soit maintenue et développée.

LES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES

Les bibliothèques sont les instruments indispensables pour le fonctionnement des universités, tant au niveau de l'enseignement que de la recherche. A cet effet, le VI^e Plan avait prévu un certain nombre de normes qui étaient les suivantes :

- 1.5 mètre carré par lecteur ;
- 1 place disponible pour 8 lecteurs potentiels ;
- 50 volumes par lecteur ;
- 5 600 abonnements pour 10 000 lecteurs ;
- 210 francs de budget par lecteur ;
- 1 spécialiste pour 400 lecteurs.

Malheureusement, en 1976, la situation s'établissait comme suit :

- 0.5 mètre carré par lecteur en province ;
- 0.51 mètre carré par lecteur dans la Région parisienne ;
- 1 place pour 20 lecteurs environ en province ;
- 1 place pour 18 lecteurs à Paris ;
- 25 volumes par lecteur en province ;
- 42 volumes par lecteur à Paris ;
- 1 200 abonnements pour 10 000 lecteurs ;
- 33 francs de budget par étudiant pour l'achat de livres ;
- 1 spécialiste pour 550 lecteurs en province ;
- 1 spécialiste pour 1 200 lecteurs à Paris.

L'effort pour les constructions a, certes, été poursuivi et si l'on n'atteint pas encore tout à fait les normes au mètre carré définies par le VI^e Plan, l'on commence à s'en approcher, il est vrai, avec sept ans de retard ! L'évolution de la dotation globale de fonctionnement est pratiquement restée la même en francs constants depuis 1971.

ANNEES	REUNION des bibliothèques nationales.	BIBLIO- THEQUE nationale.	C. T. H. S. et C. H. E. R. F. (1).	COOPE- RATION et automa- tisation (2).	B. P. I. (3)	PHONO- THEQUE nationale.	C. I. E. P. (5)
1968	(7)						
1969	(7)						
1970	7 692 810	7 226 250	466 560				
1971	7 745 807	7 182 247	459 452		103 871		
1972	8 367 504	7 359 014	444 547		457 371		106 571
1973	10 484 684	8 067 807	529 820		1 107 172	103 874	676 009
1974	13 130 633	8 938 386	836 913	578 091	2 053 739	103 042	620 459
1975	13 564 109	9 058 292	890 168	560 559	2 353 585	99 956	601 547
1976	10 182 934	8 812 279	732 188	541 846		96 619	

(1) Publications du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Commission d'histoire économique de la Révolution française.

(2) Les premières dépenses de coopération et d'automatisation ont été financées de 1971 à 1973 sur la subvention allouée à la Bibliothèque nationale au profit de l'ex-bureau pour l'automatisation des bibliothèques.

(3) Bibliothèque publique d'information depuis 1976 cette bibliothèque est devenue un établissement public, rattaché au Secrétariat d'Etat à la Culture.

(4) Antérieurement géré par l'Université de Paris.

(5) Centre international d'enregistrement des périodiques. En 1976, ce centre est devenu une institution autonome qui reçoit directement des crédits de subvention.

(6) Dont 130 000 F non renouvelables pour le transport des collections à l'annexe de Versailles.

(7) Les coefficients de concordance entre francs courants et francs constants n'ont pas été publiés cette année par le service des statistiques pour les années antérieures à 1970.

En revanche, les charges afférentes à la gestion n'ont cessé de croître. Avec l'augmentation des superficies. Le poste « chauffage » s'est considérablement accru. De la même manière les prix des livres et des périodiques français et étrangers ont connu des hausses substantielles.

Tout ceci fait que le pourcentage entre les divers postes à l'intérieur du budget des bibliothèques a considérablement évolué. Aussi, si l'on comptait, en 1970, 65 % pour l'achat des livres, les périodiques et la reliure, ce poste ne représente plus aujourd'hui que 32 % des budgets en moyenne.

Cette situation a entraîné de graves restrictions et l'on n'achète plus désormais qu'un livre pour quatre ou 5 étudiants contre les trois prévus initialement. En outre, de 1970 à 1974, les bibliothèques universitaires ont dû supprimer plus de 2 000 titres de périodiques ! Ce qui implique, outre l'appauvrissement des instruments de travail, l'obligation pour les laboratoires de recherche notamment, de prendre le relais sur leurs fonds propres.

Un autre point important, relatif à la situation des bibliothèques universitaires doit être évoqué.

Les subventions de fonctionnement aux bibliothèques universitaires ont été calculées, en 1976, par application des critères suivants :

- 1° Surface de plancher à raison de 47 F par mètre carré ;
- 2° Effectif des étudiants à raison de 20 F par étudiant ;
- 3° Nombre d'unités fonctionnelles à raison de 10 000 F par unité en droit-lettres, 20 000 F en médecine-pharmacie et 30 000 F en sciences.

Ces critères avaient toutefois été assortis de certains correctifs afin d'assurer une augmentation d'au moins 6 %.

Pour l'exercice 1977, la reconduction des crédits de fonctionnement inscrits au budget au titre des bibliothèques universitaires avait imposé la reconduction analogue de toutes les subventions, sans qu'aucun changement n'ait été opéré dans les critères de répartition.

Pour le projet de budget pour 1978, l'évolution des crédits de personnel, le nombre et la nature des créations et transformations d'emplois, ainsi que l'évolution des crédits de fonctionnement, matériels, n'augmentent que bien faiblement, quand ils ne régressent pas.

Sans doute les impératifs d'une politique d'austérité budgétaire impliquent-ils des choix délicats. Cependant votre rapporteur a le sentiment que par la combinaison du ralentissement des dépenses d'équipement — qui aura pour effet la réduction pour ne pas dire la rupture des crédits destinés aux constructions nouvelles — et celle des critères d'attribution des subventions — notamment en fonction des mètres carrés de plancher — les bibliothèques universitaires seront doublement pénalisées. Ce faisant, les mois qui passent vont creuser davantage encore le fossé : au vieillissement et à la dégradation inéluctables des fonds, vont s'ajouter les retards dans l'équipement. *Il faut s'attendre à ce que les instruments quotidiens de la vie étudiante que sont les bibliothèques universitaires deviennent, à terme, inopérantes avec toutes les conséquences que cela entraînera.*

Le Secrétariat d'Etat a déclaré favoriser les grands établissements comme la Bibliothèque nationale ou les bibliothèques de l'Institut, pour éviter le « saupoudrage » qui entraînerait, selon lui, le gaspillage.

Votre rapporteur ne partage pas ce sentiment. S'il est nécessaire, en effet, de développer les missions d'institutions aussi prestigieuses que la Bibliothèque nationale, cela ne saurait se concevoir au préjudice d'autres établissements plus modestes, mais tout aussi nécessaires à la vie quotidienne de l'enseignement et de la recherche.

S'il convient de développer les grandes bibliothèques et leur donner les moyens de leur rayonnement, il ne saurait être question pour elles de prendre le relais des petites unités dont la vocation est différente. En ce sens, votre rapporteur s'inquiète d'une politique qui, *volens nolens*, favorise la capitale où tous ces établissements sont pratiquement situés au détriment de l'ensemble du pays déjà sous-équipé dans ce domaine.

C'est pourquoi, **vo**tre **commission propose** que, dès l'année prochaine, **une réforme des critères d'attribution** soit sérieusement entreprise, en particulier que des analyses précises et des enquêtes approfondies soient faites pour **définir convenablement les besoins de chaque bibliothèque et éviter les disparités**, parfois criantes, qui existent ici ou là, en dépit ou à cause de ce système de ventilation. Elle pense aussi qu'**une telle réforme doit faire intervenir de façon précise les institutions régionales.**

LES ETUDIANTS ETRANGERS EN FRANCE

L'effectif total des étudiants étrangers pour l'année 1975-1976 était de 85 578. On le situait aux environs de 90 000 pour l'année universitaire 1976-1977.

Sur ce chiffre, il convient de noter que :

- 16 000 sont originaires d'Europe ;
- 10 000 sont originaires d'Amérique ;
- 16 000 sont originaires d'Asie ;
- 40 000 sont originaires d'Afrique, dont 20 000 Maghrébins et 10 000 en provenance d'Afrique francophone.

La répartition géographique est assez équilibrée : 20 % sont inscrits dans l'Académie de Paris et 45 % dans des universités du Sud-Est et du Sud-Ouest.

**Répartition des étudiants étrangers par disciplines.
(Année 1975-1976.)**

DISCIPLINES	ETUDIANTS inscrits.	DONT étrangers.	POURCEN- TAGE
<i>France.</i>			
Droit	126 080	9 308	7.4
Sciences économiques.....	56 886	9 180	16.1
Lettres	251 421	33 748	13.4
Sciences (1).....	126 924	14 987	11.8
Médecine	143 402	9 820	6.9
Pharmacie	33 510	3 308	9.9
Odontologie	11 258	761	6.8
Pluridisciplinaire (MASS, AES, UER, EPS)	12 661	1 959	15.5
IUT	43 526	2 292	5.3
Total	806 268	85 453	10.6
<i>DOM</i>			
Droit	2 805	44	1.6
Sciences économiques.....	467	12	2.6
Lettres	1 215	51	4.2
Sciences	482	18	3.7
Médecine	21	•	•
Total	4 990	125	2.5

(1) Y compris études d'ingénieurs.

Répartition des étudiants étrangers par académies.
(Année 1975-1976.)

ACADEMIES	ETUDIANTS inscrits.	DONT étrangers.	POURCEN- TAGE
Aix - Marseille	43 420	3 382	7,8
Amiens	10 014	675	6,7
Besançon	10 605	1 131	10,7
Bordeaux	41 667	3 464	8,3
Caen	11 767	1 055	9
Clermont	14 419	582	4
Créteil	21 794	1 520	7
Dijon	12 964	741	5,7
Grenoble	29 765	4 544	15,3
Lille	37 053	2 231	6
Limoges	7 022	225	3,2
Lyon	45 174	3 314	7,3
Montpellier	34 991	4 370	12,5
Nancy - Metz	26 035	1 725	6,2
Nantes	24 895	1 677	6,7
Nice	17 821	1 281	7,2
Orléans - Tours	17 650	1 193	6,8
Paris	223 322	37 988	17
Poitiers	12 794	794	6,2
Reims	11 409	730	6,4
Rennes	29 191	1 106	3,8
Rouen	11 450	573	5
Strasbourg	24 562	3 456	14,1
Toulouse	42 488	4 039	9,5
Versailles	41 906	3 657	8,7
France métropolitaine	806 268	85 453	10,6
Antilles - Guyane	3 367	5	0,1
Réunion	1 623	120	7,4
DOM	4 990	125	2,5

On peut noter aussi un certain équilibre dans la répartition par discipline avec, toutefois, une légère poussée en droit et en sciences économiques.

La répartition entre les différents cycles est en revanche moins équilibrée. En effet, près de 75 % des étudiants étrangers sont en premier et deuxième cycle.

Si l'on analyse les flux de sortie à l'issue du premier cycle, on remarque que sur les 80 000 étudiants qui sortent chaque année sans diplôme, près de 25 % sont des étudiants étrangers. Il y a là une situation anormale sur laquelle il convient de s'interroger.

Votre commission a demandé qu'une enquête approfondie soit effectuée pour connaître avec précision les causes de ces échecs. Il semblerait, dans l'état actuel des informations recueillies, que le déracinement, la solitude et la précarité des conditions d'existence soient à l'origine de ce taux d'échec anormalement élevé.

Il faut par ailleurs remarquer que 25 % seulement des étudiants étrangers sont boursiers, soit de leur Etat d'origine, soit de la France.

Il n'est pas dans les intentions de votre commission de fermer les universités françaises aux étrangers. Bien au contraire. Il lui paraît éminemment souhaitable qu'une doctrine soit arrêtée très rapidement dans ce domaine par le Secrétariat d'Etat.

Répartition des étudiants par nationalité et par disciplines (1).

(Année 1975-1976.)

PAYS D'ORIGINE	DROIT	SCIENCES économiques.	LETTRES	SCIENCES (2)	MEDECINE	PHARMACIE	ODONTOLOGIE	PLURIDISCIPLINAIRE	AUT	TOTAL
<i>Europe.</i>										
Allemagne de l'Ouest	69	44	1 470	118	256	14	12	22	9	2 014
Belgique	98	40	258	115	90	12	3	6	7	629
Chypre	10	34	226	50	28	3	1	2	7	361
Espagne	155	124	1 394	317	102	11	2	36	118	2 259
Grande-Bretagne	94	34	1 369	78	45	•	4	97	14	1 735
Grèce	256	288	1 224	663	134	35	12	26	13	2 653
Italie	153	86	643	178	126	16	4	19	129	1 357
Luxembourg	143	69	239	125	136	37	1	10	1	764
Pays-Bas	24	11	211	30	15	2	1	7	6	307
Pologne	32	16	369	76	26	5	1	5	4	534
Portugal	86	73	454	123	64	6	1	11	43	861
Suisse	38	21	316	58	26	5	1	5	4	474
Autres pays.....	138	72	1 445	207	212	22	14	29	19	2 149
Total	1 302	912	9 618	2 138	1 260	168	57	275	367	16 097
<i>Asie.</i>										
Arabie du Sud	53	89	109	23	25	3	1	4	10	317
Cambodge	123	259	232	283	195	100	10	199	81	1 482
Inde	23	32	138	83	15	7	5	2	7	312
Iran	160	147	844	462	129	34	7	22	19	1 824
Israël	15	16	282	41	92	9	2	10	3	470
Japon	46	35	886	84	7	1	•	11	•	1 070
Laos	76	120	143	168	59	23	4	76	36	705
Liban	157	168	431	463	1 253	119	88	12	17	2 708
Syrie	37	74	300	381	338	97	7	8	3	1 245
Turquie	121	211	392	194	37	8	4	16	8	991
Viet-Nam Nord.....	21	57	95	105	129	28	8	4	33	480
Viet-Nam Sud	133	231	422	654	471	179	47	22	128	2 287
Autres pays.....	218	154	1 037	371	181	40	10	141	42	2 194
Total	1 183	1 593	5 311	3 312	2 931	648	193	527	387	16 085

PAYS D'ORIGINE	DROIT	SCIENCES économiques	LETTRES	SCIENCES (2)	MEDECINE	PHARMACIE	ODONTOLOGIE	PLURIDISCIPLINAIRE	ITF	TOTAL
<i>Afrique.</i>										
Algérie	935	805	1 904	1 155	601	124	30	98	199	5 851
Cameroun	629	402	421	322	195	114	15	82	71	2 251
Congo (Brazzaville)	193	197	283	279	89	37	2	44	53	1 177
Côte-d'Ivoire	480	328	534	275	70	213	2	111	59	2 072
Dahomey	307	219	335	235	158	49	10	24	33	1 370
Madagascar	75	63	264	398	239	88	18	25	43	1 213
Maroc	658	1 148	1 356	1 897	1 214	888	137	129	667	8 094
Sénégal	266	221	483	282	49	24	2	56	45	1 528
Togo	251	190	263	132	90	12	•	33	23	994
Tunisie	963	699	1 968	1 363	1 087	767	241	147	99	7 334
Autres pays	1 237	1 056	2 191	1 302	678	125	25	149	83	6 846
Total	6 094	5 328	10 002	7 640	4 470	2 441	482	898	1 375	38 730
<i>Amérique.</i>										
Argentine	15	35	273	64	15	2	1	4	•	409
Brésil	39	213	671	138	31	2	2	16	5	1 117
Canada	57	39	761	102	94	2	3	19	13	1 090
Chili	27	89	429	113	19	1	4	21	9	712
Colombie	16	45	286	71	15	1	2	9	4	449
Etats-Unis	173	67	2 807	113	360	2	7	41	3	3 573
Haiti	28	22	107	49	129	8	2	3	2	350
Mexique	15	63	196	110	6	2	1	11	4	408
Pérou	11	43	188	89	8	1	•	9	2	351
Venezuela	41	52	197	114	14	•	•	8	12	438
Autres pays	74	92	574	128	62	3	1	15	13	962
Total	496	760	6 489	1 091	753	24	23	156	67	9 859
<i>Océanie</i>	4	2	124	14	4	•	•	3	•	151
Indéterminés	363	597	2 255	809	402	27	6	101	96	4 656
Total général..	9 442	9 192	33 799	15 004	9 820	3 308	761	1 960	2 292	85 578

1. Etudiants inscrits en France métropolitaine et dans les DOM.

2. Y compris études d'ingénieurs.

Les présidents des universités que votre commission a entendus ont d'ailleurs déclaré attendre des instructions claires sur ce point.

Votre commission suggère qu'un certain nombre d'axes de réflexion soient dès maintenant retenus :

— il conviendrait de développer l'accueil, par priorité au niveau des deuxième et troisième cycles. Trop d'étudiants du premier cycle ne sont pas préparés à l'enseignement qu'ils reçoivent, faute de formation, de motivation, voire parfois de connaissance de la langue ;

— les étudiants boursiers devraient être admis prioritairement, et une plus grande rigueur devrait présider dans l'inscription des non-boursiers : en amont par les services culturels dans les pays étrangers ; en aval par les universités lors de la constitution des dossiers.

C'est au prix de ces mesures de bon sens que votre commission pense que ce problème important pourrait trouver un commencement de solution. Elles s'inspirent d'une certaine rigueur, mais aussi du désir que *la qualité de l'accueil soit renforcée pour permettre aux universités françaises de dispenser fructueusement un enseignement de haut niveau, et donner à notre pays la place qui lui revient dans les échanges culturels internationaux.*

CONCLUSION

Il est évident que les conclusions d'un rapporteur soient entièrement favorables. L'Université, comme tous les systèmes éducatifs du monde, est soumise à la pression constante des changements. dès lors que des besoins nouveaux naissent chaque année.

Les mesures budgétaires ne sont qu'une traduction nécessairement imparfaite et infidèle.

Votre rapporteur est bien conscient de l'existence de certaines imperfections. voire même de lacunes. Il sait aussi reconnaître les aspects positifs et déclarer, quand il faut, sa satisfaction.

Il relève avec intérêt que l'action en faveur de la revalorisation des carrières est résolument engagée. Il faut que l'effort se poursuive. *L'université ne pourra recruter ou garder en son sein ses éléments de valeur qu'à partir du moment où les carrières seront valorisées.* Il y va de la justice en faveur d'un corps d'élite, mais aussi du prestige de notre pays.

Par ailleurs, la conjoncture commande cette année de se pencher avec attention sur les problèmes de l'emploi. Si l'Université doit toujours avoir pour vocation de perpétuer, transmettre et développer le patrimoine culturel, elle doit, en même temps, assurer des débouchés, organiser une véritable politique de la « matière grise ».

Votre rapporteur, sur ce point, pense que la voie est bien engagée et que, là encore, des efforts devront être poursuivis.

C'est sous le bénéfice de ces observations qu'il vous demande d'adopter les crédits du Ministère de l'Education.

DEUXIEME PARTIE

I. — AUDITION DE Mme LE SECRETAIRE D'ETAT

La commission s'est réunie le jeudi 17 novembre 1977, pour entendre Mme Alice Saunié-Seïté, Secrétaire d'Etat aux Universités, sur le projet de budget de son département ministériel pour 1978.

En introduction, le Secrétaire d'Etat a rappelé que son budget était en progression de 9,2 % par rapport à 1977, et que, compte tenu des pensions civiles, son montant — 12 745 millions de francs — représentait 3,22 % du budget de l'Etat. Le Secrétariat prend en charge 113 008 agents dont 93 000 sont directement rémunérés sur le budget, 27 000 l'étant par les établissements sur leurs crédits de fonctionnement. Ces charges de personnel représentent 69 % du budget du Secrétariat d'Etat.

Les universités accueilleront cette année 830 000 étudiants, chiffre voisin de celui de l'année dernière. L'aide sociale aux étudiants s'élèvera à 1 milliard 100 millions de francs, soit 110 millions de francs d'augmentation. Les crédits de recherche, y compris le CNRS, s'élèveront à 3 milliards 64 millions de francs, tandis que les crédits d'équipement seront stabilisés.

Après avoir rappelé que l'Université avait beaucoup investi et recruté de nombreux enseignants au cours des quinze dernières années, Mme Saunié-Seïté a souligné la nécessité d'insister dorénavant sur l'exigence de qualité. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les trois orientations des choix budgétaires pour 1978.

1. — La formation des cadres.

Cette mission essentielle, l'Université ne cessera de la remplir puisqu'elle correspond aux nécessités du développement économique du pays. Actuellement, le taux d'accès à l'Université d'une classe d'âge est de 19,2 %, ce qui n'est pas excessif. Le nombre de 830 000 étudiants, souvent critiqué, ne doit pas faire illusion.

Outre les doubles inscriptions figurent dans ce chiffre des cadres qui améliorent leur formation et qu'on ne peut considérer comme des étudiants *stricto sensu*.

Pour adapter les formations au monde économique, plusieurs mesures ont été prises comme l'actualisation des programmes des IUT, la modernisation des écoles d'ingénieurs, l'entrée des bacheliers techniques dans l'enseignement supérieur, la redéfinition des missions du Centre national des arts et métiers (CNAM). La récente réforme du deuxième cycle va dans le même sens puisque les deux tiers des 130 demandes d'habilitation retenues (sur 253), concernent des filières du secteur secondaire ; un tiers des filières du secteur tertiaire. S'ajoutant aux filières technologiques déjà existantes, plus de 250 filières qui ouvrent des débouchés professionnels, sont organisées par les universités.

La formation s'accompagne en outre d'une meilleure répartition des flux entre Paris et la province, d'une part, entre Paris-ville et Paris-périphérie d'autre part, grâce à la désectorisation.

On observe enfin que les taux annuels d'entrée se situent à 165 000 étudiants, et de sortie à 155 000, alors que le nombre des diplômés ne s'élève qu'à 80 000.

2. — La politique du personnel.

La création massive d'emplois entre 1960 et 1970 a entraîné un déséquilibre sensible de la pyramide des âges. Actuellement, on compte 14 600 assistants et 14 000 maîtres assistants pour 5 500 maîtres de conférence et 4 800 professeurs titulaires. Pour permettre l'accès au grade de professeur de rang magistral, 250 postes de maître de conférence seront pourvus en 1978, après inscription sur la liste d'aptitude, selon les procédures normales de consultation.

En outre, compte tenu du succès de certaines formations (comme la médecine), un redéploiement de certains emplois sera réalisé pour harmoniser les taux d'encadrement.

De la même manière, pour favoriser les concours d'enseignants extérieurs à l'université, les heures de cours complémentaires seront augmentées et revalorisées de 20 %.

3. — La politique de la « matière grise ».

La mobilité géographique, administrative et scientifique des chercheurs sera favorisée par diverses mesures, notamment la mise en disponibilité de six mois à un an pour les spécialistes qui désirent enseigner dans d'autres établissements et la création d'une « banque » d'emplois de chercheurs.

L'intégration dans le budget du Secrétariat d'Etat des rémunérations des personnels actuellement payés par les établissements sera poursuivie et la création d'emplois de chercheur intensifiée. Il faut en effet assurer la vitalité de la recherche ; c'est pourquoi 317 emplois nouveaux seront créés pour 1978 dont 301 pour le CNRS.

Enfin la place de la France dans les échanges internationaux sera maintenue par plusieurs actions :

- intensification de la participation de la France aux institutions et sociétés savantes internationales ;

- accueil d'enseignants et de lecteurs étrangers au-delà des 2 500 qui exercent actuellement ;

- développement des conventions avec l'étranger de programmes de travaux scientifiques ;

- priorité dans l'accueil des étudiants étrangers au niveau du troisième cycle ;

- réorientation de la coopération vers les pays du tiers monde dans un sens plus sélectif ;

- soutien sélectif aux accords de recherche et de coopération scientifique qui comportent un programme et une continuité d'action.

Mme Saunié-Seïté a souligné, en conclusion, qu'après une période où le quantitatif l'avait emporté, seule une politique qualitative était de nature à donner à la recherche et à l'université le renom et le rayonnement dignes d'un pays comme la France.

M. Sérusclat s'est félicité des propos du Secrétaire d'Etat concernant le nombre d'étudiants qu'elle est loin de considérer comme excessif. Il s'est étonné de la stagnation des crédits d'équipement, condition d'un accès plus large à l'université.

M. Habert a demandé des précisions sur la coordination des actions du Secrétariat d'Etat aux Universités avec celui de la Recherche scientifique et technique dans le domaine de la coopération internationale et s'il existait une consultation des scientifiques francophones ou français exerçant à l'étranger ; enfin, il voudrait connaître le nombre de créations de postes de coopérants universitaires.

Mme Luc a interrogé le Secrétaire d'Etat sur la situation de certaines universités, notamment Paris-XII qui éclate dans ses locaux et indiqué qu'elle était favorable à une politique de la qualité à la condition que les crédits nécessaires soient prévus.

M. Chauvin a exprimé son inquiétude de voir l'Université exclusivement orientée vers la recherche de débouchés et délaissant sa finalité humaniste. Il a indiqué que le niveau atteint par les Français en matière de recherche appelle plus d'humilité que de triomphalisme et demandé où en était l'implantation d'un IUT à Cergy-Pontoise.

M. Eeckhoutte, président, s'est inquiété de l'élaboration de la carte scolaire et il a demandé quelles conclusions ont été tirées du rapport rédigé par M. Francis de Baecque sur les personnels de l'enseignement supérieur ? Il voudrait connaître quelles mesures sont prises contre la politique du népotisme dans le recrutement, notamment en médecine. Il a enfin souhaité connaître les intentions du Secrétariat d'Etat en matière de sélection dans l'accès aux études supérieures.

M. Savage, rapporteur pour avis, a demandé quelles étaient les finalités de l'université en 1978 et quelles traductions politiques le Secrétaire d'Etat entendait leur donner.

Il a demandé, en outre, des précisions sur :

- l'ouverture de l'université au monde économique ;
- l'aide aux étudiants défavorisés ;
- l'accueil des étudiants étrangers ;
- l'introduction de procédures de sélection ;
- la revision de la règle du quorum pour l'attribution des sièges de représentants d'étudiants ;
- la valeur des diplômes des IUT sur le marché du travail ;
- la situation des bibliothèques universitaires ;
- les critères de répartition des crédits d'équipement.

Répondant aux intervenants. Mme Saunier-Seïté a notamment précisé que :

— la construction de nouveaux équipements universitaires est prévue notamment à Créteil, Toulon, Tours et Valenciennes, ainsi que l'entretien des bâtiments existants dont les crédits progressent de 70 % ;

— un redéploiement des locaux est organisé en fonction des flux d'entrée selon les disciplines, comme à Brest entre les sciences et le droit, à Rennes, Montpellier et Caen ;

— le retour des coopérants est résolu pour 1978 par le transfert du Ministère de la Coopération de 113 emplois ;

— la répartition des crédits de recherche est opérée au niveau interministériel. Le Secrétaire d'Etat aux Universités n'envisage pas la dispersion des laboratoires en raison de la lourdeur des frais d'équipement, et de la fragilité des équipes réduites qui reposent souvent sur un seul homme ;

— la part consacrée à la recherche par la France se situe autour de 4 milliards de francs contre 5 pour la RFA et 3 pour la Grande-Bretagne ce qui, compte tenu de sa population, la place à un niveau honorable ;

— la carte universitaire ne peut être élaborée avant que ne soient mis en place les CRESER. Sur ce point, un groupe de travail associant le Parlement sera constitué ;

— le « rapport de Laecque » a été rejeté par le Ministère des Finances et la transformation de postes de maîtres assistants a été une solution de remplacement ;

— le décret intervenu sur les commissions de spécialistes a pour effet de freiner la pratique de l'auto-recrutement ;

— les résultats des flux de sortie sont à analyser : sur les 75 000 échecs annuels, il y a 50 % d'étudiants sortant du premier cycle et sur ceux-ci, la moitié d'étrangers. Les causes d'inadaptation pour ces derniers tiennent surtout au déracinement. Pour les autres, les causes sont surtout dues à l'absence de motivation.

Des stages d'orientation et de motivation et la création de filières nouvelles devraient réduire les échecs de 60 % en premier cycle.

Les bourses ont été revalorisées par le relèvement du plafond de ressources et les prêts d'honneur sont en progression (10 millions de francs pour 10 500 dossiers).

L'effort en faveur des étudiants handicapés sera poursuivi ; 2 millions de francs sont prévus pour leur transport ainsi que la construction d'une seconde résidence dans l'Ouest et le Sud-Ouest, analogue à celle de Nancy.

Pour les bibliothèques, la progression est faible, tout comme l'enveloppe, 56,1 millions de francs ; 18 millions de francs sont prévus pour les équipements contre 15 millions de francs en 1977. Les centres de prêts de livres et de périodiques de la Bibliothèque nationale seront développés et le saupoudrage des crédits d'achat sera limité.

La remise en cause de la règle du quorum n'est pas du domaine réglementaire et il appartient au Parlement de prendre une initiative pour la réformer.

EXAMEN PAR LA COMMISSION

La commission s'est réunie le mardi 22 novembre 1977 sous la présidence de M. Léon Eeckhoutte pour procéder à l'examen du rapport pour avis de M. Sauvage sur les crédits du Secrétariat d'Etat aux Universités.

Il a indiqué que le taux d'accroissement global du budget se situe, d'une année sur l'autre, à 9.2 %, alors que les dépenses de l'Etat augmentent de 18.9 %. Il s'élève à 11 420 577 872 F contre 10 489 232.99 F pour 1977. La part des crédits de personnel représente 77.5 % des dépenses ordinaires. Pour les crédits d'équipement, si les autorisations de programme sont sensiblement les mêmes avec 1 414.3 millions de francs, les crédits de paiement diminuent de 6.5 %.

Les mesures nouvelles s'élèvent à 584 669 954 F auxquels s'ajoutent 14 429 103 F inscrits sur le budget de l'éducation.

Le rapporteur a fait observer que le budget comportait plusieurs mesures en faveur des personnels. Ainsi, le programme de stabilisation des personnels administratifs techniques, ouvriers et de service (ATOS) se poursuit en 1978 par la création de 1 308 emplois.

D'autre part, 250 transformations d'emplois de maître assistant en emploi de maître de conférence, et 450 emplois d'assistant en maître assistant sont prévues. Il faut ajouter 300 transformations pour les personnels non enseignant.

L'action sociale en faveur des étudiants se traduit par une augmentation du taux moyen des bourses de 315 F à 334 F, et 2 millions de francs sont prévus pour le transport des étudiants handicapés.

Quant à la recherche, les efforts sont poursuivis au niveau de l'enseignement supérieur avec 380 millions de francs d'autorisations de programme et 367,5 millions de francs de crédits de paiement, pour les crédits d'investissement, et au niveau du CNRS un accroissement de 14.09 % de la subvention de fonctionnement.

Le rapporteur a ensuite analysé la situation des bibliothèques universitaires. Il a notamment déploré la stagnation des dotations et souhaité une révision des critères de répartition des subventions.

Evoquant l'ouverture de l'Université sur le monde économique, il a rappelé les mesures prises dans ce domaine, notamment la création de nouvelles filières et le développement de l'enseignement alterné.

Enfin, il a indiqué qu'un réexamen de la politique de l'accueil des étudiants étrangers doit être mis en œuvre, notamment en privilégiant l'entrée des boursiers.

Un large débat a suivi.

M. Eeckhoutte a notamment demandé si des mesures étaient prises pour le relèvement des heures complémentaires, et l'acquisition de chambres dans les HLM pour les étudiants. Il a, d'autre part, souhaité plus de rigueur et de sélectivité dans l'accueil des étudiants étrangers.

Le rapporteur, en réponse, lui a indiqué que les mesures complémentaires étaient majorées de 20 %.

Après ces interventions, la Commission des Affaires culturelles, suivant les conclusions favorables de son rapporteur, a adopté à la majorité les crédits du Secrétariat d'Etat aux Universités.

ANNEXES

4

ANNEXE I

HABILITATIONS DE DEUXIEME CYCLE ACCORDEES AU COURS DE L'ETE 1977 ET PRENANT EFFET A COMPTER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 1977-1978

(Formations couvertes par l'arrêté du 16 janvier 1976. MST, MIAGE,
maîtrise de sciences de gestion.)

Types de formations :

FS : fondamentales secondaires.

PS : professionnelles secondaires.

FT : fondamentales tertiaires.

PT : professionnelles tertiaires.

FC : fondamentales culturelles.

PC : professionnelles culturelles.

Aix-Marseille I.

FS : licence et maîtrise ès sciences physiques ; licence et maîtrise de biochimie ;
licence de chimie, maîtrise de chimie mention chimie expérimentale.

PS : MST « échanges thermiques » ; maîtrise de chimie analytique et protection
de l'environnement ; licence de sciences chimiques et biologiques.

PT : licence de langues étrangères appliquées, mention secteur tertiaire.

Aix-Marseille II.

FS : licence et maîtrise de physique ; licence de mathématiques ; maîtrise de
mathématiques et applications fondamentales ; licence en sciences et techniques des
activités physiques et sportives.

PS : MST « techniques biomédicales ».

PT : licence et maîtrise de mathématiques appliquées et sciences sociales, men-
tions sciences économiques et de gestion et science sociales et aménagement de
l'espace ; licence et maîtrise de sciences sociales appliquées au travail ; licence et
maîtrise d'aménagement.

Aix-Marseille III.

FS : licence de chimie moléculaire ; licence ès sciences physiques (pour un an :
1977-1978).

PS : maîtrise de chimie organique de synthèse ; maîtrise de chimie inorganique
moléculaire.

FT : licence en droit.

PT : MST comptables et financières.

Amiens.

PT : licence de langues étrangères appliquées, mention secteur tertiaire.

Amiens (Saint-Quentin).

PS : licence et maîtrise des sciences de l'industrie.

Angers.

PS : licence et maîtrise de biophysologie appliquée aux productions végétales (pour un an : 1977-1978).

PT : licence et maîtrise de langues étrangères appliquées, mention secteur tertiaire (pour un an : 1977-1978) ; licence d'aménagement.

Avignon.

FS : licence de mathématiques.

Besançon.

FS : licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives.

PS : licence et maîtrise de structures mathématiques de l'informatique.

FT : licence en droit.

Bordeaux-I.

PS : licence et maîtrise d'électronique, électrotechnique et automatique.

Bordeaux-II.

FS licence et maîtrise de biochimie ; licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives.

PT : licence de langues étrangères appliquées, mention : traduction et documentation scientifiques ; licence et maîtrise de sciences sociales appliquées au travail.

Bordeaux-III.

FS : maîtrise des sciences de la terre, mention géologie dynamique et structurale.

PT : licence et maîtrise d'aménagement.

FC : licence et maîtrise de lettres classiques ; licence et maîtrise de lettres modernes ; licence et maîtrise de langues vivantes étrangères, mentions : anglais et chinois ; licence et maîtrise d'histoire ; licence et maîtrise de géographie ; licence d'arts plastiques ; licence et maîtrise de philosophie ; licence et maîtrise des sciences du langage.

PC : licence et maîtrise d'histoire de l'art et archéologie.

Brest.

FS : licence et maîtrise de mathématiques ; maîtrise de mathématiques et applications fondamentales ; licence et maîtrise de physique ; licence et maîtrise de chimie ; licence des sciences de la terre, mention : géologie générale et maîtrise des sciences de la terre, mention « géologie des ensembles magmatiques et métamorphiques, géodynamique ».

PS : MST biologie appliquée aux industries agro-alimentaires (pour deux ans : 1977-1978 et 1978-1979) ; licence de télécommunications ; maîtrise d'océanographie, mentions : océanographie physique, océanographie chimique, biologie marine.

FT : licence et maîtrise en droit ; licence ès sciences économiques.

PT : licence et maîtrise d'administration économique et sociale.

Caen.

FS : licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives ; licence et maîtrise de chimie.

FT : licence en droit.

PS : licence et maîtrise de sciences sociales appliquées au travail.

FC : licence et maîtrise d'histoire.

Chambéry.

PS : MST « Air et eau ».

Clermont-Ferrand-II.

FS : licence et maîtrise ès sciences physiques ; licence et maîtrise de physique ; licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives.

PS : licence et maîtrise d'électronique, électrotechnique et automatique.

PT : maîtrise Miage, licence et maîtrise de langues étrangères appliquées, mention : secteur tertiaire ; licence et maîtrise de sciences sociales appliquées au travail.

FC : maîtrise de langues vivantes étrangères, mention : italien.

Dijon.

FS : licence et maîtrise mathématiques ; maîtrise de mathématiques et applications fondamentales ; licence et maîtrise de physique ; licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives.

PT : licence et maîtrise d'administration économique et sociale ; licence de langues étrangères appliquées, mention : secteur tertiaire.

FC : licence et maîtrise d'histoire ; licence et maîtrise de géographie ; licence et maîtrise de lettres classiques ; licence et maîtrise de lettres modernes ; licence et maîtrise de philosophie ; licence et maîtrise de langues vivantes étrangères, mentions : allemand, espagnol, italien, russe.

PC : licence et maîtrise d'histoire de l'art et archéologie.

Grenoble-I.

FS : licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives.

PS : MST « analyse, mesure et contrôle » ; MST « matériaux ».

Lille-I

PS : MST « analyse, mesure et contrôle » ; MST « matériaux ».

Lille-II.

FS : licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives.

Lille-III.

PS : licence et maîtrise d'administration économique et sociale ; licence de langues étrangères appliquées, mention : secteur tertiaire.

Limoges.

FS : licence et maîtrise de mathématiques ; licence et maîtrise de physique ; licence et maîtrise ès sciences physiques ; licence de biochimie.

PS : licence de télécommunications ; MST « matériaux frittés » ; maîtrise d'électronique et communications.

FT : licence en droit, maîtrise en droit.

PT : licence et maîtrise d'administration économique et sociale (pour un an : 1977-1978) ; licence de langues étrangères appliquées, mention : secteur tertiaire ; maîtrise en droit, mentions : droit immobilier, administration publique, professions judiciaires.

FC : licence et maîtrise de lettres classiques ; licence et maîtrise de lettres modernes ; licence et maîtrise de langues vivantes étrangères, mentions : anglais et allemand ; licence et maîtrise d'histoire ; licence et maîtrise de géographie.

Lyon-I.

FS : licence de mathématiques ; licence et maîtrise de physique ; licence de chimie ; licence et maîtrise de biochimie ; licence des sciences de la terre, mentions : géologie générale, géologie expérimentale ; licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives ; licence de mécanique.

PS : licence et maîtrise d'électronique, électrotechnique et automatique.

PT : licence et maîtrise de mathématiques appliquées et sciences sociales.

Lyon-II.

PT : licence de langues étrangères appliquées, mention : traduction et administration.

FC : licence et maîtrise de langues vivantes étrangères, mentions : allemand, anglais, arabe, espagnol ; licence et maîtrise de lettres modernes ; licence et maîtrise de lettres classiques ; licence et maîtrise d'histoire ; licence et maîtrise de géographie ; licence et maîtrise des sciences du langage.

PC : licence et maîtrise d'histoire de l'art et archéologie ; licence d'ethnologie (pour un an : 1977-1978).

Lyon-III.

FT : licence en droit ; maîtrise de science politique.

PT : licence d'administration économique et sociale ; licence de langues étrangères appliquées, mention : secteur tertiaire ; maîtrise de sciences de gestion (pour deux ans : 1977-1978 et 1978-1979) ; licence d'aménagement ; maîtrise en droit privé, mentions : carrières judiciaires et droit notarial.

FC : licence et maîtrise de langues vivantes étrangères, mentions : anglais et allemand.

Le Mans.

FS : licence de mathématiques ; maîtrise de mathématiques et applications fondamentales.

FT : licence en droit (pour un an : 1977-1978).

PT : MST comptables et financières.

FC : licence et maîtrise de langues vivantes étrangères, mentions : allemand et anglais ; licence et maîtrise d'histoire ; licence et maîtrise de lettres modernes.

Metz.

FS : licence et maîtrise de technologie de construction ; licence et maîtrise de mathématiques ; licence et maîtrise ès sciences physiques ; maîtrise de mathématiques et applications fondamentales.

PS : MST « choix et utilisation des matériaux de structure » ; licence et maîtrise de sciences physiques appliquées « mesures et contrôle ».

PT : licence et maîtrise d'échanges internationaux.

Montpellier-I.

FS : licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives.

FT : licence en droit ; maîtrise en droit public.

PT : maîtrise en droit privé, mentions : carrières judiciaires, sciences criminelles, droit notarial, études immobilières, droit de l'entreprise, études comptables ; licence et maîtrise d'administration économique et sociale, MST comptables et financières.

Montpellier-III.

PT : licence et maîtrise d'administration économique et sociale.

FC : licence et maîtrise de langues vivantes étrangères, mentions : allemand et anglais.

FC : licence et maîtrise d'histoire ; licence et maîtrise de géographie ; licence et maîtrise de lettres classiques ; licence et maîtrise de lettres modernes ; licence et maîtrise des sciences du langage.

PC : licence d'histoire de l'art et d'archéologie ; licence et maîtrise d'ethnologie

Mulhouse.

PS : licence et maîtrise d'électronique, électrotechnique et automatique ; licence et maîtrise de sciences des matériaux.

PC : licence de techniques d'archives et de documentation ; licence d'anglais appliqué à la formation des adultes (pour un an 1977-1978).

Nancy-I.

FS : licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives.

Nancy-II.

FT : licence en droit.

PT : licence d'administration économique et sociale, maîtrise en droit privé mentions : droit des affaires, carrières judiciaires, droit notarial.

FC : licence et maîtrise de langues vivantes étrangères, mention polonais, italien, anglais, allemand ; licence et maîtrise d'histoire ; licence et maîtrise de géographie ; licence et maîtrise de philosophie ; licence et maîtrise des sciences du langage.

PC : licence et maîtrise d'histoire de l'art et archéologie.

Nantes.

FS : licence et maîtrise de mathématiques ; maîtrise de mathématiques et applications fondamentales ; licence et maîtrise ès sciences physiques ; licence et maîtrise de physique ; licence et maîtrise de chimie ; licence des sciences de la terre, mention : géologie générale et maîtrise des sciences de la terre ; licence et maîtrise de technologie de construction.

FT : licence en droit.

PT : licence et maîtrise de langues étrangères appliquées, mention : secteur tertiaire ; licence de commerce extérieur (pour un an : 1977-1978) ; licence d'aménagement.

FC : licence et maîtrise de lettres classiques ; licence et maîtrise de langues vivantes étrangères, mentions : allemand, anglais et espagnol ; licence et maîtrise d'histoire.

Nice.

PT : maîtrise de sciences de gestion (pour deux ans : 1977-1978 et 1978-1979).

FC : licence et maîtrise de géographie ; licence et maîtrise de lettres modernes ; licence et maîtrise de lettres classiques ; licence et maîtrise de langues vivantes étrangères, mentions : allemand, anglais, espagnol, italien ; licence et maîtrise de philosophie.

Orléans.

FS : licence et maîtrise de biochimie ; licence et maîtrise de chimie ; licence des sciences de la terre, mention : géologie expérimentale et maîtrise des sciences de la terre, mention : géologie appliquée ; licence de mathématiques ; maîtrise de mathématiques et applications fondamentales ; licence et maîtrise de physique.

PS : MST « ressources et matériaux minéraux » ; licence et maîtrise d'électronique, électrotechnique et automatique.

FT : licence en droit.

PT : licence et maîtrise d'administration économique et sociale ; licence et maîtrise de langues étrangères appliquées, mention : secteur tertiaire.

FC : licence de langues vivantes étrangères, mentions : allemand, anglais et maîtrise de langues vivantes étrangères, mention : anglais ; licence et maîtrise de lettres modernes ; licence et maîtrise de géographie ; licence et maîtrise d'histoire.

Paris-I.

FT : licence en droit ; maîtrise de science politique.

PT : licence et maîtrise de mathématiques appliquées et sciences sociales.

FC : licence et maîtrise d'arts plastiques ; licence et maîtrise de géographie ; licence et maîtrise d'histoire ; licence et maîtrise de philosophie.

PC : licence de tourisme.

Paris-II.

FT : licence en droit.

PT : licence d'administration économique et sociale.

Paris-III.

PT : licence et maîtrise de langues étrangères appliquées, mentions : secteur tertiaire, traduction et administration, traduction et documentation scientifiques.

FC : licence et maîtrise de langues vivantes étrangères, mentions : anglais, allemand, espagnol, portugais, italien, arabe, hébreu, japonais, chinois et russe ; licence et maîtrise des sciences du langage ; licence et maîtrise de littérature générale et comparée.

Paris-IV.

PT : licence et maîtrise d'information et de communication.

Paris-V.

FS : licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives.
FT : licence et maîtrise en droit (pour un an 1977-1978).
PT : licence et maîtrise de mathématiques appliquées et sciences sociales.
FC : licence et maîtrise des sciences du langage.

Paris-VI.

PT : maîtrise de statistique.

Paris-VII.

FS : licence des sciences de la terre, mention : géologie expérimentale et maîtrise des sciences de la terre, mentions : géochimie, géophysique, géologie profonde, géologie des surfaces.

PS : maîtrise de structures mathématiques de l'informatique.

PT : licence et maîtrise de langues étrangères appliquées, mention : secteur tertiaire.

FC : licence et maîtrise de géographie ; licence et maîtrise des sciences du langage.

PC : licence et maîtrise d'ethnologie.

Paris-VIII.

PT : licence d'aménagement, maîtrise d'aménagement, mention : urbanisme ; licence et maîtrise d'administration économique et sociale.

FC : licence et maîtrise de langues vivantes étrangères, mentions : anglais, italien, hébreu, espagnol, russe, chinois, allemand, portugais ; licence et maîtrise des sciences de langage.

Paris-IX.

PT : licence et maîtrise de mathématiques appliquées et sciences sociales ; MST comptables et financières.

Paris-X.

PT : licence et maîtrise de mathématiques appliquées et sciences sociales ; licence d'aménagement, maîtrise d'aménagement, mention : urbanisme ; licence et maîtrise de sciences sociales appliquées au travail.

FC : licence et maîtrise des sciences du langage ; licence et maîtrise d'études appliquées de civilisation (1977-1978).

Paris-XI.

FS : licence des sciences de la terre, mention : géologie générale et maîtrise des sciences de la terre ; licence et maîtrise de physique ; licence et maîtrise des sciences physiques ; licence et maîtrise de mathématiques ; maîtrise de mathématiques et applications fondamentales ; licence et maîtrise de chimie ; licence et maîtrise de biochimie.

PS : licence et maîtrise d'électronique, électrotechnique et automatique ; MST « élaboration, mise en œuvre et caractérisation des matériaux » ; MST des systèmes et automatismes électroniques ; licence et maîtrise de génie électrique.

Paris-XII.

PS : MST « génie biologique et biochimique » ; MST « génie médical : instrumentation » ; MST « génie sanitaire, environnement ».

FT : licence et maîtrise en droit ; maîtrise en droit privé ; maîtrise en droit public.

PT : licence et maîtrise d'administration économique et sociale ; licence et maîtrise de sciences sociales appliquées au travail.

Paris-XIII.

PT : MST de la communication.

Pau.

FS : licence et maîtrise de mathématiques ; maîtrise de mathématiques et application fondamentales.

FT : licence en droit.

Perpignan.

FS : licence et maîtrise de mathématiques ; licence de chimie.

FC : licence et maîtrise de lettres modernes ; licence de langues vivantes étrangères, mentions : anglais et espagnol, maîtrise de langues vivantes étrangères, mention : anglais.

Poitiers.

FS : licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives.

PS : licence de télécommunications ; MST génie physiologique.

FT : licence en droit.

PT : maîtrise en droit privé, mentions droit du patrimoine, droit des affaires, carrières judiciaires et criminelles ; maîtrise en droit public, mentions administration publique, droit international et communautaire ; licence et maîtrise d'administration économique et sociale ; licence et maîtrise de langues étrangères appliquées, mention secteur tertiaire.

FC : licence et maîtrise de lettres classiques ; licence et maîtrise de lettres modernes ; licence et maîtrise de langues vivantes étrangères, mentions : anglais, allemand, espagnol, italien, russe ; licence et maîtrise d'histoire ; licence et maîtrise de géographie.

PC : licence et maîtrise d'histoire de l'art et archéologie

Reims.

FT : licence en droit ; maîtrise en droit privé ; maîtrise en droit public.

PT : maîtrise en droit privé, mention carrières judiciaires.

FC : licence et maîtrise de lettres modernes ; licence et maîtrise de lettres classiques ; licence et maîtrise de langues vivantes étrangères, mention : allemand et anglais ; licence et maîtrise d'histoire ; licence et maîtrise de géographie ; licence et maîtrise de philosophie.

La Réunion.

FT : licence en droit ; maîtrise en droit public ; maîtrise en droit privé.

PT : licence de sciences et techniques d'expression, de documentation et d'information.

FC : licence de langues vivantes étrangères, mention anglais.

PC : licence et maîtrise d'anthropologie sociale et culturelle de l'océan Indien.

Rennes-I.

FS : licence et maîtrise de mathématiques ; maîtrise de mathématiques et applications fondamentales ; licence et maîtrise de biochimie ; licence et maîtrise de physique ; licence et maîtrise de chimie ; licence des sciences de la terre — mentions géologie générale et géologie expérimentale et maîtrise des sciences de la terre.

PS : licence et maîtrise d'informatique ; licence et maîtrise d'électronique, électrotechnique et automatique.

FT : licence en droit ; maîtrise en droit privé ; maîtrise en droit public.

PT : maîtrise en droit privé, mentions droit notarial, carrières judiciaires, droit des affaires ; maîtrise en droit public, mentions : administration générale, « santé publique, administrations sociales » ; licence d'administration économique et sociale ; maîtrise de MIAGE.

FC : licence et maîtrise de philosophie.

Rennes-II.

FS : licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives.

Saint-Etienne.

FS : licence et maîtrise de mathématiques.

FT : licence et maîtrise en droit ; maîtrise en droit privé ; maîtrise en droit public.

PT : licence et maîtrise de sciences sociales appliquées au travail.

FC : licence et maîtrise de lettres classiques ; licence et maîtrise de lettres modernes ; licence de langues vivantes étrangères — mentions : allemand, anglais, espagnol, italien et maîtrise de langues vivantes étrangères — mentions : allemand, anglais, espagnol.

Strasbourg-II.

FS : licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives.

PT : licence et maîtrise de sciences sociales appliquées au travail.

FC : licence de lettres classiques ; licence d'histoire ; licence d'arts plastiques ; licence d'éducation musicale ; licence de philosophie ; licence et maîtrise de théologie catholique ; licence et maîtrise de théologie protestante.

PC : licence d'histoire de l'art et archéologie.

Toulon.

FT : licence en droit ; maîtrise en droit privé ; maîtrise en droit public.

Toulouse-I.

FT : licence en droit ; maîtrise en droit privé.

PT : maîtrise en droit privé, mentions : droit notarial et immobilier, droit des affaires ; maîtrise en droit public, mentions : administration, urbanisme et aménagement, relations internationales, études politiques.

Toulouse-II.

PT : licence et maîtrise de sciences sociales appliquées au travail.

Toulouse-III.

FS : licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives.

PS : licence et maîtrise d'électronique, électrotechnique et automatique.

Tours.

FS : licence et maîtrise de mathématiques ; licence et maîtrise ès sciences physiques.

FT : licence en droit : maîtrise en droit public.

PT : maîtrise en droit privé, mentions : pratique et contentieux du droit privé, assurances, commerce international ; licence et maîtrise de langues étrangères appliquées, mentions : secteur tertiaire.

FC : licence et maîtrise de lettres classiques ; licence et maîtrise de lettres modernes ; licence et maîtrise de langues vivantes étrangères, mentions : allemand, anglais, espagnol ; licence et maîtrise d'éducation musicale ; licence et maîtrise d'histoire ; licence et maîtrise de philosophie ; licence et maîtrise de géographie.

Valenciennes.

PS : MST « mécanique et énergétique » ; licence des techniques audiovisuelles.

ANNEXE II

POPULATION TOTALE ET POPULATION UNIVERSITAIRE DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE (*)

PAYS	POPULATION totale 1975	POPULATION universitaire du troisième niveau 1975-1976	RAPPORT population universitaire Population totale
	(en milliers)		(en pourcentage)
Allemagne (République fédérale)	61 829	1 019	1,7
France	52 748	942	1,8
Italie	55 830	945	1,7
Pays-Bas	13 666	241	1,8
Belgique	9 801	158	1,6
Luxembourg	359	2,7	0,8
Royaume Uni	56 042	518	0,9
Irlande	3 127	32,9	1,1
Danemark	5 060	102,1	2
Europe des Neuf	258 462	3 960,7	1,5

	1975	1974-1975	POURCENTAGE
USA (1)	213 611	6 912 (2) 10 220 (3)	3,2 4,8
URSS (1)	254 382	4 751 (3)	1,9

(1) Mise à jour de l'annuaire statistique de l'UNESCO (janvier 1977).

(2) Etudiants des établissements universitaires et assimilés seuls.

(3) Ensemble de la population du supérieur (dit du troisième niveau).

Source : Statistiques de base de la Communauté, édition 1977, Luxembourg.

ANNEXE III

RELEVÉ DES DIPLOMES PAR DISCIPLINE (1976)

France : public.

Titres des diplômes et nombre de diplômes délivrés en 1976.

Premier cycle :

BTS	13 236
DUT	15 415
DEUG Lettres	14 715
DEUG Sciences	7 475

Licences :

Droit	7 610
Sciences économiques	3 936

Lettres :

Philosophie	591	
Lettres classiques	789	
Lettres modernes	3 450	
Histoire, géographie	2 809	
Langues vivantes (1)	6 360	
Psycho-sociologie	2 779	
Autres disciplines	1 936	
		<hr/> 18 764

Sciences :

Mathématiques	1 838	
Sciences physiques	490	
Sciences naturelles	817	
Autres disciplines	3 551	
		<hr/> 9 746

Maîtrises :

Lettres :

Philosophie	495	
Lettres classiques	582	
Lettres modernes	1 996	
Histoire, géographie	1 803	
Langues vivantes (1)	2 427	
Psycho-sociologie	2 223	
Autres disciplines	1 355	
		<hr/> 10 881

Sciences :

Mathématiques	956	
Sciences physiques	253	
Sciences naturelles	615	
Autres disciplines	4 795	
		<hr/> 6 619

1- Détail en annexe.

Doctorats :

Droit : Etat + troisième cycle.....	340
Sciences économiques : Etat + troisième cycle.....	382
Lettres : Etat + troisième cycle.....	1 130
Sciences : Etat + troisième cycle.....	2 890
Médecine : doctorat d'Etat.....	8 245
Pharmacie : diplôme d'Etat.....	2 878
Chirurgie dentaire : doctorat d'Etat.....	2 754
Diplômes d'ingénieurs	
Diplômes de commerce	2 533

Titres des diplômes et concours et nombre de diplômes délivrés en 1976

Concours d'enseignement :

CAPES :

Philosophie	50
Lettres classiques	340
Lettres modernes	586
Histoire, géographie	340
Sciences économiques et sociales.....	120
Langues vivantes (1).....	1 141
Mathématiques	1 002
Sciences physiques	320
Sciences naturelles	240
Arts plastiques	170
Education musicale	120

Agrégation :

Philosophie	60
Lettres	126
Lettres modernes	151
Grammaire	30
Histoire	136
Géographie	80
Langues vivantes (1)	309
Mathématiques	219
Physique	95
Physique appliquée	25
Chimie	35
Sciences de la terre	10
Sciences biologiques	45
Physiologie, biochimie	8
Technologie économique de gestion	45
Mécanique	46
Génie civil	10
Génie mécanique	20
Génie électrique	15
Arts plastiques	20
Education musicale	25

1) Détail en annexe.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par langue vivante des diplômés et admis aux concours (1976).

LANGUES vivantes.	1975				1976			
	Licence.	Maîtrise.	CAPES	Agrégation.	Licence.	Maîtrise.	CAPES	Agrégation.
Allemand	1 288	452	442	48	1 220	364	430	77
Anglais	4 023	1 424	734	182	3 456	1 264	601	180
Arabe	59	37	•	1	89	49	5	4
Chinois	102	18	2	•	58	39	2	•
Espagnol	1 165	512	111	45	975	483	71	20
Hébreu	21	11	2	•	23	12	2	•
Italien	313	100	20	21	263	113	10	15
Japonais	56	1	•	•	24	1	•	•
Polonais	7	2	•	•	10	2	•	•
Portugais	54	18	16	5	74	23	10	5
Russe	197	61	15	10	188	75	10	8
Total ...	7 285	2 636	1 342	312	6 360	2 427	1 141	309

ANNEXE IV

VENTILATION PAR CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES ETUDIANTS FRANÇAIS 1976-1977

UNIVERSITES	AGRI. EX.	OUV. AGRIC.	PATRONS industrie commerce.	PROF. LIB. cadres sup.	CADRES moyens.	EMPLOYES	OUVRIERS	PERS. SERV.	AUTRES CSP	SANS profession.	NON REP.	TOTAL
Paris I	551	51	1 825	7 606	3 058	1 176	1 079	128	2 693	194	3 184	21 545
Paris II	206	13	795	4 856	1 333	595	306	60	162	513	2 470	11 309
Paris III	227	7	912	4 180	1 889	751	565	123	2 094	155	0	10 903
Inst. langues O.	133	8	651	2 383	856	412	308	39	502	134	755	6 179
Paris IV	305	26	1 573	6 646	2 581	963	1 008	78	842	53	1 744	15 819
Paris V	453	29	2 538	13 094	3 833	1 908	1 305	91	2 478	271	0	26 000
Paris VI	624	47	2 986	13 468	4 985	2 057	1 927	120	1 364	137	2 536	30 251
Paris VII	426	55	3 044	11 594	4 750	1 877	1 919	155	1 652	267	2 740	28 479
Paris VIII	472	70	1 724	4 068	3 135	1 731	2 027	194	1 468	340	3 039	18 268
Paris IX	84	4	483	1 672	451	152	108	7	196	3	378	3 538
Paris X	399	16	2 186	8 416	4 243	1 526	2 051	99	401	966	32	20 335
Paris XI	307	21	1 319	7 620	3 592	1 332	1 198	169	1 646	867	135	18 206
Paris XII	100	17	914	2 930	1 888	859	705	97	800	360	940	9 610
Paris XIII	131	9	1 108	2 582	2 204	1 314	1 509	118	204	529	912	10 620
IEP	75	1	402	2 215	411	124	75	14	237	90	14	3 658
Total Paris-Créteil- Versailles	4 493	374	22 460	93 330	39 209	16 777	16 088	1 492	16 741	4 879	18 879	234 722
Aix I	332	47	916	2 562	1 980	1 139	1 233	157	1 273	700	2 049	12 388
Aix II	378	38	1 490	5 108	2 192	1 084	1 015	111	1 157	3 170	1 483	17 226
Aix III	277	34	921	3 213	1 239	842	853	99	1 927	380	0	9 785
Avignon	137	9	124	253	153	132	221	7	53	17	0	1 106
CU de la Réunion	91	10	164	171	207	87	104	21	275	74	362	1 566
Total Aix-Marseille.	1 213	138	3 615	11 307	5 771	3 284	3 426	395	4 685	4 341	3 894	42 071

UNIVERSITES	AGRI. EX.	OUV. AGRIC.	PATRONS industrie commerce.	PROF. LIB. cadres sup.	CADRES moyens.	EMPLOYES	OUVRIERS	PERS. SERV.	AUTRES CSP	SANS profession.	NON REP.	TOTAL
Amiens	823	53	987	2 183	1 596	708	1 315	138	154	42	348	8 347
UT de Compiègne.....	49	2	54	184	139	48	51	8	18	11	74	638
Total Amiens ...	872	55	1 041	2 367	1 735	756	1 366	146	172	53	422	8 985
Besançon total ...	714	20	1 088	2 103	1 476	797	1 794	104	365	72	912	9 445
Bordeaux I	1 001	85	1 415	3 138	2 277	1 049	1 433	127	752	1 089	1 001	13 337
Bordeaux II	904	36	1 475	5 067	1 889	939	979	57	716	521	71	12 656
Bordeaux III	431	40	798	1 283	894	758	656	37	242	1 266	618	7 013
Pau	388	19	536	968	779	407	676	73	187	595	337	4 863
Total Bordeaux ...	2 722	180	4 214	10 456	5 839	3 153	3 644	294	1 899	3 471	2 027	37 899
Caen total	1 051	34	858	2 236	1 336	738	1 382	28	227	811	2 052	10 753
Clermont-Ferrand I	700	27	983	2 220	1 121	620	1 044	62	239	20	304	7 350
Clermont-Ferrand II	614	27	704	1 140	957	616	1 060	51	183	17	348	5 717
Total Clermont ..	1 314	54	1 687	3 360	2 078	1 236	2 104	113	422	37	652	13 067
Dijon total	1 096	45	1 242	3 101	1 808	1 233	1 816	79	579	47	923	11 971
Grenoble I	500	13	988	3 322	1 591	782	1 512	54	386	55	59	9 262
Grenoble II	597	34	1 114	2 487	1 543	708	1 729	73	1 535	50	135	10 005
Grenoble III.....	147	8	304	929	579	274	545	14	352	9	26	3 187
CU de Chambéry	148	12	195	443	329	241	465	26	134	3	38	2 034
INP	73	6	136	609	217	131	143	1	71	3	3	1 393
Total Grenoble ...	1 465	73	2 737	7 790	4 259	2 136	4 394	168	2 478	120	261	25 881
Lille I	667	20	1 079	1 686	2 011	1 034	2 774	41	176	44	69	9 601
Lille II	645	?	1 722	5 234	2 211	1 057	1 816	92	249	64	205	13 308
Lille III	428	?	989	2 169	1 814	1 292	418	89	214	69	165	9 689
CU de Valenciennes	93	?	174	206	256	125	428	17	89	19	385	1 798
Total Lille	1 833	53	3 974	9 295	6 292	3 508	7 434	239	728	196	824	34 376

UNIVERSITES	AGRI. EX.	OUV. AGRIC.	PATRONS industrie commerce.	PROF. LIB. cadres sup.	CADRES moyens.	EMPLOYES	OUVRIERS	PERS. SERV.	AUTRES CSP	SANS profession.	NON REP.	TOTAL
Limoges total	904	34	1 040	1 690	1 163	619	693	57	216	8	240	6 669
Lyon I	816	25	2 166	7 546	2 978	1 468	2 217	155	1 209	66	1 234	19 881
Lyon II	480	39	1 382	2 816	2 015	1 144	1 770	139	702	139	28	10 643
Lyon III	252	13	921	2 046	1 125	924	1 138	74	253	137	5	6 893
Saint-Etienne	211	11	780	1 196	735	647	1 144	9	121	1	634	5 492
Total Lyon	1 759	88	5 249	13 604	6 853	4 183	6 269	377	2 285	343	1 901	42 911
Montpellier I	1 276	125	1 770	5 812	1 934	1 521	1 000	217	983	301	0	14 940
Montpellier II	555	165	592	1 267	907	607	938	55	675	209	0	5 970
Montpellier III	566	130	688	1 350	925	1 160	959	62	190	183	0	6 213
CU de Perpignan	253	74	206	324	632	211	459	34	163	134	0	2 490
Total Montpellier.	2 650	495	3 256	8 753	4 398	3 499	3 356	368	2 011	827	0	29 613
Nancy I	542	6	888	3 562	1 952	780	1 602	54	1 224	465	0	11 065
Nancy II	391	42	730	2 125	1 456	1 020	2 175	79	317	303	0	8 638
Metz	189	13	387	673	956	493	1 628	61	313	26	319	5 048
INP	90	7	104	514	167	76	92	10	191	45	0	1 296
Total Nancy	1 212	68	2 109	6 874	4 531	2 369	5 497	204	2 045	839	319	26 067
Nantes	913	162	1 701	4 292	2 087	1 228	2 389	213	541	765	278	14 371
Angers	420	68	466	1 154	581	317	399	62	0	0	1 624	5 091
CU du Mans	375	10	305	436	397	271	587	30	358	19	75	2 863
Total Nantes	1 710	240	2 472	5 882	3 065	1 815	3 375	305	899	784	1 977	22 525
Nice	459	74	1 860	4 945	2 191	1 619	1 899	111	900	69	640	14 767
Toulon	61	12	207	488	223	233	329	8	274	14	137	1 986
Total Nice	520	86	2 067	5 433	2 414	1 852	2 228	119	1 174	83	777	16 753

UNIVERSITES	AGRI. EX.	OUV. AGRIC.	PATRON industrie commerce.	PROF. LIB. cadres sup.	C.ADRES moyens.	EMPLOYES	OUVRIERS	PERS. SERV.	AUTRES CSP	SANS profession.	NON REP.	TOTAL
Orléans	479	34	485	1 066	763	526	946	73	177	23	126	4 698
Tours	1 020	101	1 187	3 345	2 185	1 451	1 540	151	299	30	380	11 689
Total Orléans	1 499	135	1 672	4 411	2 948	1 977	2 486	224	476	53	506	16 387
Poitiers total	1 398	114	1 412	2 371	2 042	1 014	1 964	132	729	82	525	11 783
Reims	1 075	40	1 038	2 640	1 755	1 002	1 267	59	537	25	1 393	10 831
Rennes I	618	54	1 809	3 965	1 545	848	1 866	76	538	18	2 758	14 095
Rennes II	327	31	804	1 349	777	516	1 128	34	359	20	1 640	6 985
Brest	875	66	767	1 475	980	716	993	126	1 476	20	0	7 494
Total Rennes	1 820	151	3 380	6 789	3 302	2 080	3 987	236	2 373	58	4 398	28 574
Rouen total	611	43	1 164	3 003	2 130	847	1 539	143	675	133	824	11 112
Strasbourg I	316	21	1 058	3 662	2 052	796	978	71	698	176	1	9 829
Strasbourg II	239	6	535	1 494	1 114	495	823	41	231	73	114	5 165
Strasbourg III	185	9	530	1 378	875	504	870	75	151	20	0	4 597
CU du Haut-Rhin	59	5	165	302	400	191	456	20	52	13	1	1 664
Total Strasbourg ..	799	41	2 288	6 836	4 441	1 986	3 127	207	1 132	282	116	21 255
Toulouse I	1 006	59	1 301	1 974	808	1 824	817	121	567	4	381	8 862
Toulouse II	985	71	1 158	1 898	1 588	1 256	1 424	135	300	156	841	9 812
Toulouse III	1 743	167	1 875	5 916	2 312	1 965	1 985	123	771	47	1 522	18 426
INP	116	2	110	365	161	75	93	34	43	1	15	1 015
Total Toulouse ..	3 850	299	4 444	10 153	4 869	5 120	4 319	413	1 681	208	2 759	38 115
CU Antilles-Guyane total	114	85	106	214	340	306	239	134	466	277	965	3 246
Total toutes universités .	36 696	2 950	74 623	223 998	114 054	62 288	83 796	6 036	44 995	18 029	47 546	715 001

ANNEXE V

POPULATION ACTIVE PAR CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE ET REGION (1)

France métropolitaine.

Recensement population 1975.

REGIONS ECONOMIQUES	CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES									TOTAL
	Agriculteurs exploitants.	Salariés agricoles.	Patrons industrie et commerce.	Professions libérales cadres supérieurs.	Cadres moyens.	Employés.	Ouvriers.	Personnels de service.	Autres catégories.	
Region parisienne.....	18 940	16 720	280 790	544 590	812 750	1 152 505	1 508 970	355 420	112 920	4 603 605
Champagne - Ardennes	46 925	15 430	56 305	26 695	59 175	80 640	238 430	26 440	13 170	548 910
Picardie	42 155	23 575	48 350	31 445	74 490	100 445	207 330	34 550	13 040	675 430
Haute Normandie.....	38 340	12 245	47 715	35 340	72 365	110 605	308 445	38 900	10 705	674 670
Centre	85 955	25 110	72 310	43 420	99 815	137 350	361 635	50 120	21 970	897 685
Nord	60 810	10 865	107 710	72 470	166 490	233 910	687 965	63 025	26 000	1 429 245
Lorraine	37 825	7 925	53 440	50 290	104 835	144 310	434 860	42 175	27 930	903 520
Alsace	24 890	4 575	33 530	40 150	73 615	110 105	280 835	29 030	13 915	610 645
Franche-Comté	35 935	2 940	31 350	21 270	49 630	61 685	206 540	18 055	10 035	437 440
Basse Normandie.....	99 755	17 665	45 795	21 830	55 750	73 010	195 980	32 970	11 060	553 825
Pays de la Loire.....	168 400	28 580	88 175	47 495	117 835	168 645	415 710	61 075	24 815	1 121 230
Bretagne	192 520	18 395	93 070	49 500	107 875	132 020	342 705	50 955	35 830	1 022 870
Limousin	58 170	7 260	29 565	12 385	31 650	41 115	101 915	14 970	4 870	301 080
Auvergne	80 040	10 860	52 645	25 195	60 855	77 050	195 350	26 070	10 750	539 025
Poitou - Charentes	83 785	20 240	58 300	25 950	58 935	87 550	203 880	32 430	14 465	585 235
Aquitaine	128 290	32 850	99 715	58 190	115 195	157 440	331 880	60 185	29 115	1 012 870
Midi - Pyrénées	134 030	19 330	86 475	51 015	101 930	141 930	270 130	44 070	23 370	872 280
Bourgogne	65 075	14 150	52 790	30 225	70 040	98 465	249 635	32 440	12 380	625 200
Rhône - Alpes	126 530	16 615	171 480	126 435	261 290	353 655	839 010	97 675	35 000	2 027 700
Languedoc - Roussillon	58 125	33 670	67 530	38 985	75 300	100 990	200 750	33 410	18 270	627 060
Provence - Côte d'Azur.....	57 475	26 325	143 150	102 555	186 550	261 425	502 130	95 555	48 945	1 424 660
France	1 650 865	375 480	1 708 925	1 459 285	2 764 950	3 840 700	8 207 165	1 243 490	524 000	21 774 860
En pourcentage.....	7,6	1,7	7,8	6,7	12,7	17,7	37,7	5,7	2,4	100

(1) Source : INSEE.

ANNEXE VI

	POPULATION active française.	ETUDIANTS (1976-1977)		BOURSIERS (1976-1977).
		Total.	Français.	
Agriculteurs exploitants.....	7,6	5,49	5,13	15,46
Ouvriers agricoles.....	1,7	0,50	0,41	1,34
Artisans et patrons industrie et commerce	7,8	11,01	10,43	5,90
Professions libérales et cadres supérieurs	6,7	30,08	31,32	3,95
Cadres moyens.....	12,7	15,20	15,95	8,30
Employés	17,6	8,57	8,71	17,55
Ouvriers	37,7	11,28	11,71	20,68
Personnels de service.....	5,7	0,83	0,84	3,22
Autres catégories.....	2,4	6,60	6,29	1,57
Non actifs (1).....	•	•	•	11,18
Sans profession (1).....	•	2,80	2,52	7,90
Indéterminés (1).....	•	7,60	6,64	2,88
	100	100	100	100

Source : Service des études informatiques et statistiques.

(1) Ces catégories ne sont pas comptées dans la population active.

ANNEXE VII

EXTRAIT DU « MONDE DE L'ÉDUCATION », OCTOBRE 1977

La vision de l'avenir.

Trois préoccupations dominantes : l'inflation, le chômage, l'écologie.

75 % des étudiants sont pour la suppression du service militaire.

Un étudiant sur trois ne sait pas ce qu'il veut faire.

Lorsque l'on demande aux étudiants d'indiquer « les problèmes les plus importants qui se posent actuellement à notre société », deux domaines arrivent très nettement en tête : le couple inflation-chômage (emploi, crise économique...), d'une part ; l'écologie, d'autre part (pollution, nucléaire, aménagement, utilité de la science...).

Les problèmes internationaux, l'équilibre Nord-Sud, les difficultés du tiers monde, les risques de guerre, arrivent loin derrière, à peu près à égalité avec les inégalités sociales, la montée de la gauche et l'avènement du socialisme, l'avenir de la société en général et la place que l'homme y trouvera (loisirs, conditions de travail...).

Ainsi, les préoccupations des étudiants apparaissent à la fois très influencées par les problèmes d'actualité les plus traités par les médias et marquées par une vision hexagonale assez étroite, d'enfants malheureux de la société de consommation. Pas une seule fois, sur plusieurs centaines de questionnaires dépeuillés, n'apparaît le risque de guerre atomique. La faim dans le tiers monde n'est citée que rarement. Contradiction apparente avec l'engouement pour l'écologie. Mais celle-ci semble répondre davantage, au vu des réponses, à une réflexion sur l'environnement proche qu'à une analyse des dangers qui menacent la planète.

En revanche, les difficultés spécifiques des étudiants — leurs études, la crise universitaire... — semblent assez peu compter : elles sont citées environ dix fois moins que la pollution ou le chômage. Parmi les autres sujets de réflexion, on trouve aussi, mais loin derrière, l'évocation de la violence et de la délinquance, le racisme et l'intolérance, la liberté et son contraire : la répression.

Les thèmes de lutte les plus politiques (inégalités sociales, société plus juste...) ne paraissent plus trouver dans la sensibilité étudiante l'écho de naguère. De même, la condition féminine, l'avortement, ne préoccupent plus guère les étudiants de 1977 : à peine 3 % y font référence. C'est là une différence fondamentale par rapport au sondage publié par *Le Point* en 1972 : l'avortement arrivait alors en tête des problèmes cités, avec la drogue, les débouchés professionnels (déjà) et les examens. On peut évaluer ainsi, à cinq années d'intervalle, l'influence déterminante de l'environnement social et des médias sur les opinions. Un problème « d'actualité » qui fait l'objet de vastes campagnes de presse devient une préoccupation majeure pour les étudiants comme pour les autres.

Le sondage réalisé en janvier 1977 par *L'Express* auprès des dix-sept à vingt et un ans vient largement confirmer cette constatation, puisque le « tiercé » donné par cet hebdomadaire est le chômage (cité par 83,5 % des jeunes interrogés), l'inflation (54,8 %) et les centrales nucléaires (52 %). Le pouvoir d'achat et la réforme de l'enseignement viennent ensuite.

La suppression du service militaire est, dans le sondage de *L'Express*, une préoccupation pour 30 % des jeunes de dix-sept à vingt et un ans. Cette proportion correspond exactement à celle que l'on trouve dans le sondage que vient de réaliser le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports auprès des jeunes de quatorze à vingt-quatre ans : 31 % sont pour la suppression du service militaire. Ce sentiment est beaucoup plus largement répandu parmi les étudiants : 75,5 % — selon l'enquête de *L'Etudiant* — sont favorables à la suppression du service national tel qu'il est conçu actuellement et un nombre non négligeable — 4,4 %, soit environ quarante mille étudiants — déclarent être, ou vouloir être, objecteurs de conscience.

L'ATTRAIT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Ce rejet massif par les étudiants est confirmé par l'enquête du *Point* de 1972 : 81 % des étudiants interrogés contestaient l'utilité du service militaire. Il s'agit donc bien d'une constante : les étudiants ont, plus que d'autres, l'impression de perdre leur temps à l'armée, et l'on trouve certainement, dans leurs rangs, une plus forte proportion d'antimilitaristes.

L'avenir, professionnel surtout, préoccupe beaucoup les étudiants. Moins de 40 % d'entre eux (38,7 %) « savent exactement » ce qu'ils veulent faire, alors qu'un tiers (31,3 %) hésitent entre plusieurs voies, les autres ayant quelques idées seulement (20,1 %) ou aucune idée (9,9 %). Le tableau ci-après indique quelles sont les voies professionnelles choisies par les étudiants et le critère prioritaire dans la recherche du premier emploi. Une certaine contradiction est perceptible à la lecture de ces chiffres : 40 % des étudiants souhaitent travailler dans l'enseignement, les autres secteurs de la Fonction publique et les collectivités locales, c'est-à-dire dans les domaines où la sécurité de l'emploi est la plus grande. Mais ils ne semblent pas lier leur choix à cette sécurité, puisque 6,6 % seulement d'entre eux considèrent ce critère comme prioritaire.

Domaines d'emploi souhaités.

Enseignement, recherche : 28,5 % ;
Professions libérales, artistiques, santé : 27,4 % ;
Entreprises privées : 18,7 % ;
Fonction publique, collectivités locales : 11,6 % ;
Entreprises publiques : 5 % ;
Création d'une entreprise : 2,4 % ;
Agriculture : 2 % ;
Autres : 4 %.

Critère principal dans la recherche du premier emploi.

1° Attrait pour le type de travail : 35,3 %.
2° Salaire : 14,8 %.
3° Possibilités de formation et de perfectionnement : 13,7 %.
4° Autonomie dans son travail : 12,4 %.
5° Utilité du travail : 9 %.
6° Niveau de responsabilités : 8,4 %.
7° Sécurité de l'emploi : 6,6 %.

Ce sont nettement les étudiants politiquement à gauche et à l'extrême gauche qui souhaitent le plus faire une carrière de fonctionnaires : 43 % des mitterrandistes, 56 % des partisans de l'extrême gauche et 64 % de pro-communistes. Les étudiants les plus à droite, au contraire (ceux qui votent Chirac ou extrême droite) sont aussi ceux qui ne sont pas attirés par la Fonction publique.

La difficulté de trouver un emploi est bien connue des étudiants ; 15,4 % pensent qu'ils ne trouveront pas d'emploi correspondant à leur formation et à leurs souhaits, et 44,5 % que ce ne sera pas facile. Pourtant, on est étonné du nombre de ceux — 40,1 % — qui estiment qu'ils trouveront ce poste très facilement (12,6 %) ou assez facilement (27,5 %). On l'est moins de constater que ce sont les étudiants des grandes écoles et surtout des formations de santé qui sont les plus confiants dans leur avenir, les plus pessimistes se rencontrant dans les filières universitaires de droit, sciences et lettres.

La mobilité géographique est bien acceptée : 9,4 % seulement refusent, *a priori*, de travailler dans une autre région que celle où ils ont fait leurs études ou que celle où habitent leurs parents ; au contraire, 21,3 % des étudiants souhaitent aller travailler à l'étranger et 56 % le feront « à la rigueur ».

Les étudiants, plus que les étudiantes, sont motivés par l'aspect financier de leur futur métier, ainsi que pour le niveau de responsabilité qu'ils pourront avoir. Le type de travail, son utilité, sont, en revanche, plus marqués chez les femmes. Mais l'on sent, dans bon nombre de réponses de ceux qui développent leur « projet professionnel » une certaine désespérance, un manque d'enthousiasme. Pour une étudiante en lettres qui s'exclame « de toute façon ce sera très chouette ! », combien voient dans le métier la contrainte, alors qu'ils recherchent souvent les contacts humains et le changement. Aussi est-il fréquent de constater un repli sur des conceptions terre à terre : « un métier pas fatigant, bien rémunéré, beaucoup de vacances », demande un étudiant en droit de Besançon ; « avoir un bon métier pour avoir du fric et pouvoir faire d'autres choses qui m'intéressent » précise une étudiante en médecine de Paris ; « treizième mois, assurance maladie, congés payés et minimum 6.000 F par mois », fait savoir une étudiante en lettres de vingt et un ans... Naïve ou sarcastique ?

Sans doute la majorité des étudiants ne tient-elle pas ce langage. Mais, comparé au scepticisme quasi général à propos de la politique, de la société et de son avenir, il prend valeur de symbole. Les étudiants de 1977 ne sont guère mobilisés pour une grande cause. Même si le combat écologique paraît aujourd'hui un puissant facteur d'unité, le grand reflux d'après 68 n'a pas fini de s'étaler.

YVES AGNES.